FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1898 — N° 279

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE LE JEUDI 31 MARS 1898, A 1 HEURE

Par Etienne KRIEGER

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX ET DU BUREAU CENTRAL D'ADMISSION
MÉDAILLE DE BRONZE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

UNE GRANDE QUERELLE MÉDICALE

HISTOIRE THÉRAPEUTIQUE DE L'ANTIMOINE

Ostentatio artis et portentosa
Scientiæ venditatio manifesta est.
PLINE.

Président de la Thèse : M. MATHIAS DUVAL, professeur.

Juges : MM. LABOULBÈNE, professeur.
RÉMY et RICHELOT, agrégés.

PARIS
GEORGES CARRÉ ET C. NAUD, EDITEURS
3, rue Racine, 3

1898

279

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1898 — N°

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE LE JEUDI 31 MARS 1898, A 1 HEURE

Par Etienne KRIEGER

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX ET DU BUREAU CENTRAL D'ADMISSION
MÉDAILLE DE BRONZE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

UNE GRANDE QUERELLE MÉDICALE

HISTOIRE THÉRAPEUTIQUE DE L'ANTIMOINE

Ostentatio artis et portentosa
Scientiæ venditatio manifesta est.
PLINE.

Président de la Thèse : M. MATHIAS DUVAL, professeur.

Juges : MM. LABOULBÈNE, professeur.
RÉMY et RICHELOT, agrégés.

PARIS
GEORGES CARRÉ ET C. NAUD, EDITEURS
3, rue Racine, 3

1898

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen..... M. BROUARDEL.

Professeurs.....	MM.
Anatomie.....	FARABEUF.
Physiologie.....	Ch. RICHET.
Physique médicale.....	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale.....	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale.....	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales.....	BOUCHARD.
Pathologie médicale.....	DEBOVE. HUTINEL.
Pathologie chirurgicale.....	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique.....	CORNIL.
Histologie.....	MATIAS DUVAL.
Opérations et appareils.....	TERRIER.
Pharmacologie et matière médicale.....	POUCHET.
Thérapeutique.....	LANDOUZY.
Hygiène.....	PROUST.
Médecine légale.....	BROUARDEL.
Histoire de la médecine et de la chirurgie.....	LABOULBÈNE.
Pathologie comparée et expérimentale.....	CHANTEMESSE.
Clinique médicale.....	POTAIN. JACCOUD. HAYEM. DIEULAFOY.
Clinique des maladies des enfants.....	GRANCHER.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques...	FOURNIER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale.....	JOFFROY.
Clinique des maladies nerveuses.....	RAIMOND.
Clinique chirurgicale.....	DUPLAY. LE DENTU. TILLAUX. BERGER.
Clinique ophtalmologique.....	PANAS.
Clinique des voies urinaires.....	GUYON.
Clinique d'accouchements.....	BUDIN PINARD

Agrégés en exercice :

MM.	MM.	MM.	MM.
ACHARD.	GAUCHER.	MENETRIER.	THOINOT.
ALBARRAN.	GILBERT.	NÉLATON.	TUFFIER.
ANDRÉ.	GILLES DE LA TOURETTE	NETTER.	VARNIER.
BAR.	GLEY.	POIRIER chef des travaux anatomiques.	WALTHER.
BONNAIRE.	HARTMANN.	RETTERER.	WEISS.
BROCA.	HEIM.	RICARD.	WIDAL.
CHARRIN.	LEJARS.	ROGER.	WURTZ.
CHASSEVANT.	LETULLE.	SEBILEAU.	
Pierre DELBET.	MARFAN.	THIÉRY.	
FAUCONNIER.	MARIE.		

Secrétaire de la Faculté : M. PUPIN.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MA GRAND'MÈRE

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

A MON FRÈRE ET A MA SŒUR

MEIS ET AMICIS

INTRODUCTION

Bien qu'elle soit un peu négligée de nos jours où l'attention des jeunes praticiens se porte de préférence vers l'étude de la bactériologie et de l'anatomie pathologique, l'histoire de la médecine n'en est pas moins digne d'intérêt et fertile en enseignements de toutes sortes. — Certes, si elle n'avait d'autre objet que celui de satisfaire la curiosité du penseur et de l'érudit ou de rendre modestes les novateurs, car le progrès en médecine, comme dans toutes les affaires de ce monde, n'a jamais été l'œuvre ni d'un jour ni d'un homme, elle aurait encore son importance et son utilité. Mais elle nous apprend surtout, — et c'est là le côté si attachant de pareilles recherches, — à saisir jusque dans ses tâtonnements les plus incertains les promesses d'un art qui a longtemps cherché sa voie et à démêler, à travers tous les systèmes et les opinions qui se sont succédé en médecine, les nombreuses influences qui ont favorisé ou retardé son développement régulier et continu.

Or, parmi tous les problèmes qu'offre à nos méditations l'histoire de la médecine, il n'en est guère de plus intéressant, de plus instructif et peut-être de moins connu dans son ensemble que le récit circonstancié de cette grande

querelle, qui anima les uns contre les autres, autour de l'antimoine et du vin émétique, les esprits les plus fameux du XVIe et du XVIIe siècle.

Il serait difficile, en effet, de trouver dans la matière médicale un médicament qui ait déchaîné contre lui autant de haines, suscité en sa faveur autant de généreux enthousiasme. Connu dès la plus haute antiquité qui l'avait fait entrer dans l'arsenal de la coquetterie, bien qu'Hippocrate s'en soit servi pour la cure de certaines maladies ; introduit par les Arabes dans la composition de plusieurs emplâtres, onguents, et cosmétiques ; étudié, torturé, tourmenté par le Moyen-Age qui cherche à en faire de l'or ou une panacée mystérieuse digne de l'eau de la fontaine de Jouvence ; importé de l'étranger en France vers le milieu du XVIe siècle, accueilli par les médecins de l'Ecole de Montpellier plus ouverts au progrès, tandis qu'il est déprécié et honni par ceux de Paris qui le considèrent comme un « poison inventé par les suppôts du diable », l'Antimoine n'entre véritablement dans le domaine de l'expérimentation, il ne prend réellement droit de cité dans la thérapeutique qu'avec l'ouvrage de Louis de Launay, médecin de la Rochelle, paru en 1564 (1). Cet auteur, en vantant les « vertus admirables de l'antimoine », ouvre, sans s'en douter, l'ère des discussions passionnées ; il jette au milieu des opinions jusqu'alors contenues le

(1) Launay (Loys de) : De la facul||té et vertu admirable de l'An||timoine avec responce à cert||aines calomnies ; le tout com||posé par Maistre Loys de|| Launay, Médecin ordinaire|| de la Rochelle||.
A la Rochelle|| de l'imprimerie de Barthelemi Berton || MDLXIIII (1564).
Le titre porte la marque de B. Berton, avec sa devise : *Povreté empêche les bons espritz de parvenir.*

premier brandon de cette importante discorde qui va diviser désormais en deux camps bien tranchés, la généralité des médecins de l'Europe. Aussi les monographies sur l'antimoine se succèdent-elles, à partir de cette époque, sans interruption. Chaque praticien veut donner son opinion, — toujours véhémente et exagérée, soit qu'il attaque, soit qu'il défende le médicament.

La Faculté de médecine de Paris, à son tour, ne peut rester indifférente à cette querelle thérapeutique. Sous la poussée de l'opinion publique, elle est obligée de se prononcer, de prendre parti pour ou contre le nouveau remède. Mais, comme elle est attachée aux idées de Galien et qu'elle a peur de ne plus pouvoir endiguer un mouvement qu'elle n'a point provoqué, elle s'adresse, par l'organe de son doyen, au Parlement et lui demande de rendre un arrêt contre les dangereux novateurs.

Cette sentence est loin de mettre fin à la lutte.

Quelques courageux médecins refusent de s'incliner devant la décision de l'auguste assemblée. Impitoyable, la Faculté les chasse de son sein. Mais leur ardeur à défendre ce qu'ils croient la bonne cause, loin de se ralentir, se réveille et s'exalte. Ils écrivent livres sur livres, rassemblent tous les cas de guérison dûs à l'antimoine et se remuent tant et si bien qu'ils font imprimer dans le Codex de (1637) la préparation du vin émétique.

Les partisans de l'antimoine triomphaient presque. Ils n'eurent gain de cause, cependant, que vingt ans plus tard lorsqu'ils eurent obtenu du Parlement un nouvel arrêt annulant le premier et autorisant, sans réserves, le libre emploi du remède tant contesté.

Chose curieuse et bien digne de remarque, l'antimoine venait à peine de remporter cette tardive et orageuse victoire, que le silence se fit presque subitement autour de lui. Tant il est vrai que même dans les grandes discussions scientifiques, il y a toujours tout un côté qui tient aux passions de l'homme. On ne lutte souvent avec autant d'acharnement que pour assurer le triomphe de ses idées et la prédominance de son amour-propre.

C'est le récit de cette grande querelle qui va nous occuper dans les pages qui suivent. Moins connue que l'histoire de la célèbre découverte de la circulation du sang, elle est peut être plus instructive et plus attachante. Car, nous n'assisterons pas seulement à des querelles d'école, — âpres et ardentes comme elles le sont d'ordinaire, — mais encore et surtout à l'évolution de cet esprit médical qui semble parfois, dans la pensée des timorés ou des superficiels, s'endormir pour de longues périodes de temps et qui se réveille tout à coup, sous l'influence d'une grande idée ou d'une découverte utile, plus fort, plus vigoureux, plus progressif que jamais.

Avant d'entreprendre cette étude, nous croirions manquer à tous nos devoirs si nous n'adressions pas à nos maîtres dans les hôpitaux, l'hommage sincère de notre plus profonde gratitude pour l'enseignement journalier que nous avons reçu d'eux pendant la durée de nos études médicales.

Le docteur Moizard a été pour nous le guide le plus sûr et le plus bienveillant. Il nous a initié à la pratique parfois si ardue des maladies de l'enfance et son enseigne-

ment restera toujours gravé dans notre esprit, Nous tenons à le remercier bien vivement de nous avoir accueilli comme externe à l'hôpital Trousseau et de nous avoir mis à même de profiter ainsi de sa large expérience.

Le professeur Lannelongue et le docteur Broca nous ont familiarisé avec les difficultés du diagnostic et de la clinique chirurgicale. Nous ne pourrions trop leur savoir gré de l'intérêt et de la confiance qu'ils nous ont témoignés en nous permettant de pratiquer, sous leur direction, la plupart des interventions courantes.

Mais, c'est surtout une bonne fortune pour nous d'avoir pu suivre, en qualité d'externe de troisième année, le service du docteur Barié, médecin de l'hôpital Laënnec. Nous garderons toujours de ce chef aimé le souvenir le plus affectueux et le plus reconnaissant, tant pour ses doctes conseils que pour l'indulgente sympathie dont il n'a cessé de nous entourer. C'est à lui en majeure partie, que nous devons la connaissance de la thérapeutique des maladies du cœur et du poumon. Nous ne saurions trop lui exprimer notre reconnaissance pour ce qu'il a bien voulu faire pour nous.

Nous ne voulons pas, non plus, oublier les autres maîtres dont nous avons suivi les excellentes leçons. Que M. le docteur Pinard, professeur de clinique obstétricale, que MM. Troisier, Alb. Robin. Reclus, Périer, Chantemesse et Achard, agrégés de l'Ecole, nous permettent de leur adresser ici le témoignage de notre entière gratitude.

Enfin, nous désirons remercier tout particulièrement M. le docteur Corlieu, ancien bibliothécaire de la Faculté et l'auteur du beau livre intitulé : *Le centenaire de la*

Faculté de médecine de Paris, ouvrage qui lui a demandé plus de vingt années de patientes recherches. Nous avons été extrêmement touché de son aimable accueil et des excellents conseils qu'il nous a donnés si spontanément pour la préparation de notre thèse inaugurale.

En acceptant la présidence de notre jury de thèse, M. le professeur Mathias Duval nous a fait un honneur dont nous sentons tout le prix. Nous le prions d'agréer l'hommage de nos très respectueux sentiments.

Voici la division que nous avons cru devoir adopter dans notre travail :

1° Etymologies de l'antimoine.

2° L'antimoine dans l'antiquité.

3° L'antimoine au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance.

4° Historique de la grande querelle médicale que ce remède a suscitée.

I° ETYMOLOGIES DE L'ANTIMOINE

Nous aurions pu, à l'exemple de tous les auteurs qui se sont occupés de l'antimoine, commencer l'étude de ce médicament, tiré de la chimie, par quelques considérations sur ses caractères physiques, ses combinaisons, ses alliages et son importance dans la série des métaux à laquelle il appartient. Nous avons pensé, avec juste raison, que l'on trouverait tous ces renseignements avec beaucoup plus de détails et davantage de précision dans les bons traités de chimie et en particulier dans l'excellent ouvrage du Professeur Gautier (1) et dans l'*Encyclopédie chimique* de Frémy. (2)

Cependant, en feuilletant les différents livres où les propriétés et la préparation de ce corps sont décrites minutieusement, nous avons été frappés de ce fait que les chimistes mêmes étaient loin de s'entendre au sujet de l'origine du mot *antimoine*. Tous, plus ou moins, ont fait appel aux lumières de la philologie et, comme celle-ci, sans doute, est incapable de résoudre sans conteste le problème, chacun s'est complu à donner sa version particulière.

Il y avait là un petit point de l'histoire de ce médicament qui méritait qu'on s'en occupât et, puisque nous avions l'intention de passer sous silence l'étude chimique des composés antimoniaux, il nous a semblé que nous devions

(1) A. Gautier : *Cours de chimie*, t. I, p. 252.
(2) *Encyclopédie chimique*, parue sous la direction de Frémy, art. Guntz, t. III, onzième cahier.

instituer quelques recherches pour éclaircir cette mystérieuse étymologie.

La grande difficulté qui a arrêté les linguistes, c'est que l'on ne rencontre, dans la langue française, le mot *antimoine* que vers l'époque de la Renaissance. Encore ne le trouve-t-on que sous l'étiquette de *régule d'antimoine* ou de *verre d'antimoine*. D'autre part, les Anciens avaient appelé ce corps Στίμμι, στιβὶ, *stibium,* dénominations qui sont entrées dans la notation chimique puisque la série des antimoniaux est désignée par le signe Sb. Il paraissait bien téméraire de croire que ces deux locutions provinssent d'une seule et même racine.

Devant une semblable incertitude, une première idée venait tout naturellement à l'esprit. On sait que les alchimistes du moyen-âge avaient pris l'habitude de consacrer les corps de la chimie à quelque planète brillante ou de les mettre sous le patronage d'une divinité olympienne. Le mercure que les anciens avaient nommé *Hydrargyrum* avait été débaptisé pour s'appeler du nom de Mercure. Avec l'antimoine, un pareil fait n'avait-il pas pu se produire ? Nos recherches, il faut l'avouer, n'ont amené qu'un résultat négatif, bien qu'il soit déjà fait mention de l'antimoine dans l'*Art de la Cabale* (1); mais nulle part nous n'avons trouvé la raison d'une substitution possible de nom. Dans les *Lexiques chimiques* de l'époque, l'antimoine est consacré à la Lune et encore partage-t-il cette faveur

(1) Voy. Hœfer (*Histoire de la chimie*), t. I, p. 250.
A la page sus-indiquée, Hœfer cite toutes les substances métalliques consacrées aux sept planètes alors connues: Saturne, Jupiter, Mars, Soleil, Vénus, Mercure, Lune.

avec « l'*argent, le verre et la terre blanche* ». Faire descendre le mot antimoine du mot « lune » nous a paru rien moins que commode !

Il fallait nous tourner d'un autre côté. Voici dans l'ordre où nous les avons trouvées les principales étymologies attribuées à l'antimoine :

a) Antimoine. — Vient de deux mots grecs : αντι-μονος ; — parce que ce métal ne se trouve jamais seul dans la nature (Bescherelle aîné).

Parce qu'on a cru longtemps que ce métal ne se rencontrait jamais pur (Larousse).

Nous ne savons pas ce que valent ces deux assertions, mais il nous semble qu'elles peuvent s'appliquer aussi bien à d'autres corps de la chimie qu'à l'antimoine.

b). — Il proviendrait du grec άντιμενειν qui signifie résister. Cette étymologie nous est fournie par Eusèbe Renaudot et il admet cette origine avec la meilleure foi du monde parce que, selon lui, l'antimoine est le plus précieux obstacle que l'on puisse opposer aux maladies de toutes sortes. — Il ne faut pas oublier que Renaudot est un fougueux admirateur du médicament en question et qu'il lui a consacré un livre apologétique (1) dont nous parlerons plus loin.

(1) Antimoine (l') iustifie et l'Antimoine triomphant ou Discours Apologetique faisant voir que la Poudre ; et le Vin Emetique et les autres remèdes tirés (*sic*) de l'Antimoine ne sont point veneneux, mais souverains pour guérir la plupart des maladies qui y sont exactement expliquées (*sic*).

Avec leurs préparations les plus curieuses tant de la Pharmacie, que de la Chimie, par Eusebe Renaudot, Conseiller, Médecin du Roy, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.

A Paris — chez Iean Henault, rue S. Iacques, a l'Image Saint Raphaël, près Saint Benoist

MDCLIII

Avec privilège du Roy.

c). — Cette opinion de Renaudot aurait fait la partie trop belle aux propagateurs de la médication chimique. Jacques Perreau (1), un adversaire irréconciliable, se flatte, lui, de connaître la seule, la vraie version du mot antimoine et le premier, en France, il raconte d'après un auteur allemand, qu'il oublie de citer, la fameuse légende des moines purgés par Basile Valentin.

Cette anecdote est trop connue pour que nous la passions sous silence. La voici : il paraîtrait que B. Valentin, moine du couvent d'Erfürth, aurait jeté, un jour, dans une cour où se trouvaient des porcs les scories provenant d'une expérience qu'il venait d'achever avec le *régule d'antimoine*. Ces porcs, qui étaient malades et sans doute affamés, se jetèrent sur les déchets et les avalèrent. Ils guérirent tout à coup et contre toute attente — car ils avaient été condamnés, paraît-il. Frappé de ce fait surprenant et voyant que ces animaux de maigres qu'ils étaient prenaient de l'embonpoint (2), B. Valentin n'hésita pas un seul instant à administrer à ses moines un médicament qui convenait si bien aux animaux de la basse-cour du couvent. Malheureusement, quelques accidents se produisirent et plusieurs religieux payèrent de leur vie la trop grande confiance qu'ils avaient témoignée à leur supérieur. La nouvelle du décès de ces martyrs d'un nouveau

(1) *Le Rabat-Joie de l'Antimoine triomphant, ou Examen de l'Antimoine justifié de Mr Eusèbe Renaudot*, par Jacques Perreau, 1 vol. in-4° Biblioth. de la Faculté de Médec. de Paris n° 5141.

(2) Nous ne savons s'il faut attribuer à cette légende l'opinion que le sulfure d'antimoine « introduit à petites doses dans la nourriture des porcs à l'engrais, excite l'appétit » et exerce sur eux des effets favorables, mais cette méthode a encore cours dans les campagnes ; elle est confirmée, du reste, par les expériences de l'éleveur anglais Viborg. Sans doute, le sulfure agit-il ici par les petites doses d'arsenic qu'il contient presque toujours? (*Encyclopédie chimique de Frémy*).

genre s'étant ébruitée, le public aurait, dit-on, spontanément, donné au remède de Valentin l'appellation de antimoine ou de « contraire aux moines », nom qui se serait implanté jusqu'à nos jours dans la nomenclature chimique.

Nous ignorons la portée de cette légende. Il est même très probable qu'elle ne repose sur aucun fondement sérieux. Cependant, nous sommes obligés de convenir que les moines ont été les parrains d'un autre composé antimonial, le kermès, qui s'est appelé longtemps avant qu'on ne connaisse sa préparation exacte : *poudre des Chartreux* (1).

d). — Avec Littré, nous sortons du domaine de la fantaisie. « L'étymologie vulgaire, écrit cet auteur, ne se fonde absolument sur rien ; aucune anecdote de quelque authencité ne nous apprenant pas comment un parei sobriquet aurait pu être donné à ce métal »...

« *Antimonium*, continue l'éminent philologue, se trouve « dans les écrits de Constantin l'Africain *(De Gradibus*, « p. 381), médecin salernitain qui vivait à la fin du « XIe siècle. D'autres, avec raison, ce semble, tirent ce mot « de l'Arabe *athmoud* au *ithmid*. Athmoud est devenu faci- « lement, dans le latin barbare, antimonium. D'un autre « côté, la forme propre de l'Arabe est *ithmid*, et vient sans « aucun doute du grec στιμμι, qui est dans *stibié*, de sorte « que par un jeu singulier de l'altération des langues,

(1) Ce composé fut préparé par Glauber en 1658. Plus tard, deux moines La Ligerce et Simon, vendirent au gouvernement français le secret de sa composition. Il fut appelé aussi : *pulvis carthusianorum*.

En (1806) Cluzel gagna le prix offert par l'Académie pour le meilleur mode de préparation.

« antimoine et stibié seraient un mot identique (1). »

L'abbé Vigouroux va encore plus loin (2).

« Στίμμι, στίβι, *stibium* viennent eux-mêmes comme l'avait « remarqué Eustache, *In Odyss.* (Littré, Ibid. t. IV, p. 2046), « de l'égyptien *sdem*, *stem*, ce qui nous ramène au pays « même où l'on faisait usage de l'antimoine comme cos- « métique. Notre mot français dérive donc de l'égyptien « *stem*, en passant par le grec στίβι, στιμμί, qui est devenu « chez les Arabes *ithmid*, d'où les alchimistes l'ont trans- « porté chez nous sous la forme antimoine. »

Ajoutons, pour être complet, que le Prof. Gautier (*Cours « de chimie*, 1895) fait venir les mots grecs στίμμι ou στίβι « d'ue racine asiatique qui veut dire *marque* ou *piste*, parce « que le minerai naturel, le sulfure d'antimoine, servait « chez les anciens à se peindre les sourcils et les pau- « pières ; les Grecs appliquèrent, en particulier, le mot « στίβι au sulfure noir d'antimoine, dont ils avaient fait aussi un cosmétique. »

Quant au mot *stibine*, il est traduit par antimonium dans la traduction latine des œuvres de Geber. Jusqu'à Lavoisier, ces deux termes ont désigné communément le fard dont se servent les femmes de l'Orient pour se peindre les sourcils.

Que faut-il penser de ces savantes opinions ? Il serait téméraire à nous de prendre parti dans une discussion si peu aisée et à laquelle nos études ne nous ont nullement préparé — Notre prétention était beaucoup plus modeste

(1) Littré. — *Dictionnaire de la langue française* t. I. p. 156 ; cf. m. et Devic, Ibid. *Supplément. Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, p. 10.

(2) Abbé Vigouroux — *Dictionnaire de la Bible*, (en cours de publication).

et nous estimons que notre devoir ne nous imposait d'au tre obligation que celle de nous abriter sous l'autorité des personnalités que nous avons citées.

Au surplus, la question serait accessoire, comme a osé l'écrire un auteur du XVIIIe siècle, Jacquet (1), pourtant fort bien documenté sur l'antimoine, si une conclusion d'un tout autre genre ne s'imposait pas à l'esprit : Du moment que le mot *antimoine* a passé par tant de transformations curieuses, ne devons-nous pas nécessairement rencontrer, dans la littérature chimique et médicale de toutes les époques , le témoignage évident de la connaissance de ce corps chimique ? Or, c'est précisément ce qui a lieu.

Cette constatation, qui pourrait servir d'entrée en matière toute naturelle à l'histoire de ce métal est d'autant plus utile à indiquer de suite que quelques chimistes n'ont pas craint d'avancer, même à notre époque, que la connaissance de l'antimoine ne remontait pas plus haut que le XVIe siècle.

Nous ignorons si ces savants ont voulu faire allusion à une combinaison particulière du métal, car il est à présumer qu'ils n'entendaient nullement parler de l'antimoine *natif* et même *oxydé-sulfuré* que l'on rencontre dans beaucoup de minières.

Quoi qu'il en soit, c'est une raison de plus pour nous de citer les textes nombreux, établissant la haute antiquité de l'antimoine, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer au cours de nos recherches.

(1) L'ouvrage de Jacquet est intitulé *Histoire abrégée de l'antimoine.* Il existe à la Bibliothèque de la Faculté dans les « *Mélanges* » in-8° et ne porte ni date, ni nom d'imprimeur. Il est inscrit sous le n° 90958.

II. — L'ANTIMOINE DANS L'ANTIQUITÉ

S'il est vrai que l'on a pu faire remonter aux temps fabuleux l'existence d'Hermès, considéré comme l'inventeur de la chimie, il ne serait peut-être pas moins exact de faire reculer à des époques excessivement lointaines la connaissance de l'antimoine. Ce métal, qui existe dans la nature sous plusieurs états, a été non seulement trouvé mais même travaillé dès la plus ancienne et plus respectable antiquité.

Lorsque M. de Sarzac, entreprit les fouilles de *Tello*, « lieu inhabité depuis le temps des Parthes, et qui renferme les débris de la plus vieille civilisation chaldéenne », il eut le bonheur de mettre au jour, avec un grand nombre d'objets, plusieurs fragments d'un vase moulé, et une figurine votive qui paraissaient fabriqués dans une matière particulière. Ces objets, ayant été remis à M. Heuzey, membre de l'institut, celui-ci ne put déterminer la composition exacte de ces fragments et de cette statuette, et s'adressa à M. Berthelot, qui s'est occupé spécialement de tous les métaux anciens. L'illustre chimiste étudia les objets que l'on lui présentait et porta les conclusions suivantes :

« Pendant que j'étudiais les tablettes de Khorsabad. (palais de Sargon), écrit M. Berthelot (1), M. Heuzey, appela mon attention sur certains métaux provenant des fouilles

(1) Communication de M. Berthelot à l'Académie des Sciences, p. 104-265 (1887), et *Journal de Pharmacie et de Chimie*, t. XV, 5e série, p. 259.

de *Tello*, par M. de Sarzac : c'étaient un fragment d'un vase et une figurine votive...»

«... La surface du fragment est couverte d'une très lé-
« gère patine d'un noir jaunâtre. La masse est formée par
« un métal brillant, noir, dont la cassure présente des cris-
« taux volumineux et miroitants. La matière est très dure
« mais fragile. D'après l'analyse, elle est constituée par de
« L'ANTIMOINE métallique, sensiblement pur et renfermant
« à dose notable, ni cuivre, ni plomb, ni bismuth, ni zinc,
« mais seulement quelques traces de fer. La patine paraît
« être un oxysulfure, formé par l'action des traces d'hydro
« gène sulfuré qui existent dans l'atmosphère.

« L'existence d'un fragment brisé de vase moulé en anti
« moine pur a quelque chose de singulier ; car l'industrie
« actuelle n'emploie pas ce métal à un semblable usage,
« quoiqu'elle se serve fréquemment de ses alliages, et je
« connais aucun autre exemple analogue dans les ustensi-
« les, soit du temps présent, soit du temps passé... L'anti-
« moine, en effet, est réputé ne pas avoir été connu des
« anciens et avoir été découvert seulement vers le XVe siè-
« cle ».

La trouvaille d'un tel fragment travaillé d'antimoine offre donc un extrême intérêt. D'autant plus, que M. Oppert n'hésite pas à faire remonter la fabrication de ce vase et de cette figurine à 4000 ans avant Jésus-Christ.

Mais ce n'est pas, cependant, la seule relation d'une origine aussi lointaine que l'on puisse attribuer à l'antimoine, Bien que M. Berthelot prétende ne pas connaître un exemple analogue, dans l'histoire archéologique de l'humanité, Virchow, le professeur allemand, a fait paraître, dans *Ve-*

renlungen der Berliner anthropologie Gesellschaft (1), une notice documentée sur des ornements qui auraient été trouvés dans une ancienne nécropole transcaucasienne (*Redkin-Lager*) et seraient fabriqués avec de l'antimoine pur ou presque pur. Cette découverte est certainement plus curieuse encore que les objets provenant des fouilles de Tello, car ces ornements datent de la première introduction du fer dans le monde.

Si l'on veut connaître, maintenant, la première mention qui soit faite de l'antimoine, dans les livres ou plutôt les manuscrits qui nous ont été transmis, il faut ouvrir la Bible. « C'est par le nom grec et latin de ce métal que les Septante et la Vulgate ont traduit le mot hébreu *pük*. » Dans les textes primitifs, ce mot désigne toujours une poudre noire de sulfure d'antimoine dont les femmes juives et égyptiennes, se servaient pour peindre le tour des yeux et les faire paraître plus grands. Dans toute l'antiquité, en Egypte, en Palestine, en Perse, en Syrie, cette coutume a été suivie et c'était toujours la poudre noire d'antimoine dont on se servait (2). Mais les femmes n'avaient pas, seules, le privilège de se noircir les yeux. Certaines peintures (3) de Thèbes, témoignent que les hommes mêmes partageaient

(1) En date du 19 janvier 1884.

(2) En Orient, de nos jours, les femmes se peignent encore les yeux avec une poudre appelée *Kohl*, mais l'antimoine n'entre pas nécessairement dans sa composition. C'est un collyre composé ordinairement avec du noir de fumée, produit par la combustion d'une résine aromatique (*libam*, espèce, d'encens). On se sert encore de la poudre de certains minerais, antimoine, plomb, etc., « auxquels on ajoute souvent du sarcocolle, du poivre long, du sucre candi, de la poudre fine d'un séquin vénitien et quelquefois des perles pulvérisées.» D'après l'abbé Vigouroux. *Dictionnaire de la Bible*. Du reste les détails que nous donnons, dans le texte sont puisés, en grande partie, dans son excellent ouvrage.

(3) Les sépultures, les peintures des temples et des tombeaux attestent cette coutume de l'un et l'autre sexe. On a trouvé, dans certains sarco-

cette étrange habitude. La Bible est plus explicite encore. Voici quelques citations qui établissent le fait avec une grande netteté. En les donnant, nous n'obéissons pas seulement à la pensée de prouver cette dernière assertion; nous désirons surtout montrer que l'antimoine était bien connu du monde égyptien et hébreu et communément employé :

1° *Les Rois.* (Liv. IV, vers. 30.) (2) :

« Jéhu vint ensuite à Jézrahel, Or, Jézabel, ayant appris son « arrivée, se para les yeux avec du fard (en latin *depinxit oculos « suos stibio.*) »

2° *Jérémie.* (Chap. IV, vers. 30) :

« .... « Quand tu te revêtirais de pourpre et que tu te peindrais « les yeux avec du fard (littéral. — Quand tu t'agrandirais les yeux « avec de l'antimoine), tu travaillerais en vain à t'embellir ; tes « amants te méprisent, ils en veulent à ta vie. »

Il n'est pas question ici d'une femme, comme on le croirait, mais de la ville de Jérusalem. Les « amants » sont les peuples avec qui les Juifs avaient intrigué pour obtenir leur alliance. — La citation n'en est que plus typique.

3° *Ezèchiel.* (Chap. XXIII, vers. 40) :

« Elles ont fait chercher des hommes venant de loin... et voici, « ils sont venus ; pour eux tu t'es lavée, tu as mis du fard à tes « yeux (circumlinisti stibio) et tu t'es armée des parures des « femmes. »

phages, les petites boîtes destinées à renfermer la poudre. Chose étrange, Job donna à sa troisième fille le nom de *Kéren-Rappûk*, mot qne saint Jérôme a traduit par *Cornustibii* (Vulgate), Littéralement, il veut dire : *Corne à poudre d'antimoine*, ou si l'on aime mieux : *boîte à poudre*

2. Toutes les citations que nous allons donner proviennent de l'ouvrage de l'abbé Fillion : *La Sainte Bible* (texte latin, traduction française et commentaires, etc.)

4° *Isaïe*. (Chap. LIV, vers. 11) :

« Pauvre petite, qui as été battue de la tempête... voici que je « placerai moi-même tes pierres dans leur rang et je te donnerai des « fondements de saphirs. »

Dans le texte hébreu, on trouve : « je garnirai tes pierres d'antimoine. »

5° *Paralipomènes*. (Chap. XXIX, vers. 2) :

« Pour moi j'ai préparé de toutes mes forces les dépenses de la « maison de mon Dieu, l'or pour les vases d'or, l'argent pour les « vases d'argent, l'airain pour ceux d'airain, le bois pour ceux du « bois, des pierres d'onyx, *d'autres semblables à l'antimoine*, « d'autres de diverses couleurs, enfin toutes sortes de pierres pré- « cieuses et du marbre de Paros en grande quantité. » (Traduction de l'abbé Glaire).

Nous avons cité ce passage un peu long parce qu'il semble indiquer que l'antimoine était mis au rang des métaux et des objets les plus précieux.

Ainsi donc, chez tous ces peuples de l'Orient dont l'histoire a précédé celle du monde grec et du monde romain, nous trouvons d'incontestables témoignages qui nous prouvent que l'antimoine était connu et employé dans des conditions bien déterminées.

Avec Hippocrate, ce métal va recevoir une consécration de plus.

Quand on parcourt les œuvres de ce grand médecin et de ce profond penseur qui a mérité le surnom de « Père de la médecine », on se trouve en présence d'un assemblage d'opuscules écrits sans aucune idée d'ensemble et sans aucune méthode. On y rencontre bien des erreurs qui

font sourire aujourd'hui, bien des hypothèses que la postérité n'a pas justifiées (1), mais dans ce mélange de vérités et de naïvetés, sous cet amas de formules à la fois savantes et puériles, il y a des conseils sur la conduite et les devoirs du médecin, qui feront toujours honneur à l'homme qui les a donnés. « L'art est long et la vie est courte ; l'occasion échappe, l'expérience est trompeuse et le jugement difficile » (*Aphor.* liv. I, 1), avait-il coutume de dire. Et il profitait de l'occasion pour recommander aux médecins de son temps la plus grande prudence dans l'emploi des remèdes dont ils n'étaient pas absolument sûrs. C'est qu'à cette époque, la thérapeutique était encore dans la période des essais et des tâtonnements ; on ne connaissait guère que les simples et bien peu les remèdes tirés du règne minéral. Or, le seul médicament chimique que l'on employât, était précisément l'antimoine.

Dans son « *Traité des maladies internes* », Hippocrate s'étend assez longuement sur l'emploi de ce corps. Il déclare s'en être servi dans plusieurs maladies : dans une maladie « histérique et bilieuse », puis dans une autre qu'il nomme « épaisse, produite par une pituite pourrie ». Galien avance qu'Hippocrate avait composé avec l'antimoine un médicament auquel il avait donné une forme quadrangulaire et qu'il introduisait ce suppositoire d'un nouveau genre dans les narines de certains malades afin de purger leur cerveau des humeurs qui pouvaient y

1. De nombreux travaux de philologie ont été publiés pour indiquer les livres qui sont ou qui ne sont pas d'Hippocrate. Parmi les commentaires qui ont été faits des œuvres d'Hippocrate, il faut surtout citer les travaux de J. Freind, de Daniel Leclerc, de Sprengel, de Littré, de Daremberg et de Malgaigne. Nous n'en connaissons pas de plus récents.

séjourner. Jacquet (1) qui cite Hippocrate et Galien, dans la monographie dont nous avons parlé, en profite pour déclarer que ces témoignages auraient dû toujours faire tomber l'injuste soupçon que, quelle que fût sa préparation, l'antimoine « conservait dans son sein des parties vénéneuses ».

Cependant, quelques historiens, malgré ces assertions et l'affirmation bien nette d'Hippocrate, ont nié qu'il connaissait l'emploi de l'antimoine. Ils ont discuté sur le sens de certaines expressions. Ainsi pour le passage des *Affections internes* où l'on trouve la phrase suivante : « τὴν κεφαλὴν ἀυτεου καθαὶρειν. τώ τετραγώνῳ — on purgea la tête avec le tétragone » (2), ils ont voulu voir dans le médicament indiqué autre chose que de l'antimoine. Mack, qui a fait une étude particulière du texte d'Hippocrate, a prétendu qu'il fallait lire non pas τετραγώνώ, mais τετραγωνια, et ce simple changement de désinence suffit, d'après lui, pour provoquer une interprétation différente de celle de tous les autres traducteurs, car le τετραγωνια est une plante de la famille des rhamnées, l'*Evonymus Europœus*, autrement dit le *Fusain*, lequel possède des fruits et des feuilles quadrangulaires dont l'ingestion a des effets purgatifs et même légèrement vomitifs.

Les auteurs de la première version n'ont pas voulu, bien entendu, se déjuger ; ils ont répondu qu'Hippocrate, en employant le terme τετραγώνώ, s'était permis un jeu de mot et qu'il avait voulu consacrer, d'une manière plus saisis-

1. Jacquet : *Histoire abrégée de l'antimoine*, loc. cit.
2. *Œuvres d'Hippocrate*, trad. Littré. t. VIII. (Des affections internes, p. 279 et 291).

sante, les quatre vertus principales de l'antimoine : sudorifiques, vomitives, purgatives, cordiales. C'était si bien l'opinion, du reste, des anciens traducteurs, qu'Eusèbe Renaudot (1), dans son enthousiasme pour l'antimoine, s'était empressé de renchérir encore sur l'expression du grand médecin grec. Ce n'est pas tétragone qu'aurait dû écrire Hippocrate, s'écrie-t-il en substance, mais *pentagone*, et il s'évertue à justifier son allégation par des métaphoses qui n'ont, il faut l'avouer, aucune espèce de valeur.

Qu'Hippocrate ait employé l'antimoine, le fait est pourtant bien avéré. Ses élèves l'ont déclaré et il paraît difficile de repousser leur témoignage. Galien nous a même appris ce qu'il fallait entendre par *tétragone*. « Ce sont, dit-il, les croûtes ou la substance et le corps de l'antimoine, qu'il introduisait dans les narines pour purger le cerveau des excréments dont il était abreuvé dans ces deux maladies. (Iléos ictérique et bilieux, Pituite pourrie » (2).

Il est, du reste, un auteur dont l'autorité n'est pas à suspecter et qui étoit trop imbu des idées d'Hippocrate pour ne pas avoir suivi, dans l'exercice de la thérapeutique, le sillon tracé par le Maître, nous voulons parler de Pédacion Dioscoride, le médecin d'Antoine et de Cléopâtre. Avec lui, l'hésitation n'est plus permise. Mais le texte même de Dioscoride est plus intéressant à citer que n'importe quel commentaire :

1. Eusèbe Renaudot : l'*Antimoine iustifié et l'Antimoine triomphant*, loc. cit.
2. D'après Louis Suot, traducteur des œuvres de Galien, au xviie siècle.

« L'Antimoine (1) le plus singulier est le tres resplendissant, et qui estincelle ainsi qu'une Nitedule, et qui en le rompant apparoist crousteux, et qui n'ha en soy ny terre, ni ardure aucune, et qui est frâgible. Les aucuns appellêt cesticy *Stibi*, les autres *Platyophthalmon*. Il ha vertu d'astreindre, de serrer les conduicts, d'infrigider, de consumer l'excroissance de la chair, de cicatricer les ulcères, et de mondifier les ulcères, et immûdices des yeux. Il restreinct le sang, qui procede des pannicules du cerveau, et en general il ha les mesmes vertus que le Plomb brullé. Mais particulierement il ne laisse enlever les vescies aux brullures du feu, en faisant un linimêt avec gresse seiche : et consolide avec cire, et un peu de Ceruse les vescies qui desia (1) ont faict crouste. Lon le brulle, en luy faisant une couverture de paste de farine à l'entour, et la mettant par apres souz les charbons, tant que la couverture prenne forme de charbon. Lon le tire ainsi enflambé, et l'esteinct lon en laict de femme, qui ayt enfanté un masle, ou dans vin vieux. Lon le brulle encore en y mettât dessus des charbons, et le souflant, tant que du tout il soit en feu, mais quand on le brulle trop longuement, il devient Plomb. Lon le lave comme la Cadmie, et comme l'Aerain. Il y en ha aucuns qui le lauent côme l'escume de Plomb (2). Chap. XLIX.

A chacun des chapitres de cet ouvrage, sont jointes quelques annotations (3). Celle qui suit le chapitre dont nous venons de donner l'extrait est ainsi libellée :

(1) [On voudra bien nous excuser d'avoir cité ce document en vieux français. Mais quand nous avons demandé à la Bibliothèque de l'Ecole, les œuvres de Dioscoride, c'est la seule édition française qu'on a pu nous donner. Il existe cependant une édition due à M. Kuhn qui est plus intelligible et surtout plus récente.]

(2) *Les six Livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe* de la matière médicinale, translatez de Latin en François.
A Lyon, par Balthazar Arnouillet MDLIII (1553)
Avec privilège du Roy pour cinq ans.
(L'extrait du privilège est « scellé de cire iaune à simple queue »

(3) « Annotations recueillies des plus excellents Médecins anciens et modernes ».

« Il hya masle et femelle en l'Antimoine. La femelle est la plus « estimee, par ce que le masle est plus sec, plus rude, moins pesant « et moins estincellant et plus sablôneux. Au contraire la femelle « estincelle, est frangible et se rompt en longues fentes, et non en « pieces rondes, comme fait le masle. »

Dioscoride parle-t-il de l'antimoine pur ou du sulfure d'antimoine, tel qu'il existe à l'état natif ? Nous n'en savons rien. Toutefois, il indique, d'autre part, un procédé de calcination qui, tout imparfait qu'il fut, pouvait donner de l'antimoine métallique. Ce timide essai expérimental est à noter, car les anciens « ignorants de la chimie, inhabiles à soumettre les produits naturels aux manipulations qui les transforment et les modifient, ne se sont vraisemblablement servis que du sulfure d'antimoine natif, tel que le livrait l'extraction minière » (1).

Un autre point est surtout à retenir, c'est l'emploi assez large que faisait de ce remède le médecin attitré de Cléopâtre. A ses yeux, il était excellent pour raffermir et consolider les chairs, réduire les excroissances, cicatriser les ulcères, guérir les brûlures, sécher les ulcérations des yeux (2), arrêter les hémorrhagies provenant des méninges (sans doute les épistaxis).

Ces propriétés dessicatives, astringentes, cathétériques même, sont également signalées par Pline, dans son *Histoire naturelle*. Nous lui laissons la parole :

Livre XXXIII. Chap. XXXIII. — « Dans les mines d'argent (3) on rencontre une matière qu'on peut appeler, à proprement parler,

(1) Dictionnaire Dechambre, en 100 vol. t. V, p. 357 et suiv.
(2) De là le nom de πλάτυ-ὄφταλμον qu'on a donné également à l'Antimoine.
(3) *Caïus Plinius Secundus* (Histoire naturelle), trad. Littré.

pierre d'écume. Elle est blanche, luisante, sans être transparente ; elle porte le nom de stimmi, de stibi, d'alabastrum, de larbason (antimoine). On en distingue deux sortes, l'un mâle, l'autre femelle. Le stibi femelle est plus estimé ; le mâle est plus rude, plus âpre, moins pesant, moins brillant et plus sablonneux, la femelle au contraire est brillant, friable, et se fend en lames, au lieu de se séparer en globules. »

Chap. XXXIV. — « Il est de propriété astringente et réfrigérante. On l'emploie surtout pour les yeux, et il a été nommé par la plupart platyophthalmon, parce que, faisant paraître les yeux plus grands, il est employé dans les préparations calliblépharіques des femmes. Il guérit les fluxions des yeux, et les ulcères de ces organes ; on s'en sert en poudre, avec de la poudre d'encens et de la gomme ; il arrête aussi le sang qui s'écoule du cerveau. En poudre, il est très efficace contre les plaies récentes, et contre les anciennes morsures de chien. Il est bon contre les brûlures par le feu, mêlé à de la graisse, de l'écume d'argent, de la céruse et de la cire. »

Pline ne se contente pas seulement de nous montrer l'action thérapeutique du médicament et d'étendre sa bienfaisante influence à d'autres affections que Dioscoride n'avait pas signalées, sans doute parce que son expérience n'allait pas encore aussi loin, il indique également une manière curieuse de le préparer :

« Pour le préparer, on le brûle dans une tourtière, après l'avoir « entouré de fumier de bœuf ; puis on l'éteint avec du lait de femme, « et on le broie dans un mortier avec de l'eau de pluie.

« De temps en temps la partie trouble est transvasée dans un « vaisseau de cuivre, et purifiée avec du nitre. On reconnaît le marc « à ce qu'il est très semblable à du plomb, et occupe le fond du mor- « tier ; on le rejette. Le vaisseau dans lequel ont été transvasées les « parties troubles reste la nuit couvert d'un linge. Le lendemain, « on décante ce qui surnage, ou on l'enlève avec une éponge. Le « dépôt qui s'y forme est regardé comme la fleur. On l'expose au

« soleil, couvert d'un linge, sans le laisser entièrement dessécher.
« Alors on le broie de nouveau dans un mortier, et on le divise en
« trochisques. Dans toute cette opération, l'important est de brûler
« le *stibi* convenablement, de manière à ne pas le changer en plomb.
« Quelques-uns pour le faire cuire emploient non du fumier, mais
« de la graisse ; d'autres le broient en l'imbibant d'eau, le passent
« dans un linge plié en trois, jettent le marc, transvasent la partie
« liquide et recueillent tout ce qui s'en dépose, pour s'en servir dans
« les emplâtres et dans les collyres. »

A la suite de Pline qui a été le grand encyclopédiste de ses contemporains et dont le livre dédié à l'empereur Vespasien contient le résumé fidèle de toutes questions scientifiques et médicales qui ont agité son époque, l'antimoine entre définitivement dans le domaine de la pharmacopée. Nous sommes obligés de faire remarquer cependant, que les Grecs et les Romains furent loin de soupçonner la plus importante des propriétés de ce métal, la seule pour laquelle il soit employé de nos jours : sa vertu vomitive. Les anciens ne se servirent guère de l'antimoine que pour l'usage externe, parce que, confiants dans le rôle modérateur et bienfaisant de la nature, ils la considaient comme toute puissante dans la formation des corps et la guérison des affections internes. « De cette manière, avait dit Hippocrate, si vous ne faites pas de bien au malade, vous ne lui faites pas de mal » (1). *Epidémies*, liv. VI.

Après la mort de Dioscoride et de Pline, leurs doctrines se transmirent de générations en générations à Alexandrie et à Rome, mais sans en perdre tout à fait l'esprit. Ceux qui leur restaient fidèles crurent les servir en les perfectionnant.

(1) Traduct. Daniel Leclerc.

Athénée fut le premier de ces réformateurs. Ses ouvrages sont malheureusement perdus, mais nous savons par Arétée, son élève, que l'antimoine continue à figurer comme remède dans sa thérapeutique.

A partir de ce moment, les documents se font de plus en plus rares. Du reste, la médecine cesse de grandir. Elle se dégrade même de jour en jour et l'empirisme individuel s'assoit sur les ruines du naturisme et du méthodisme. « On est tellement entraîné par l'amour du lucre, des honneurs et de la volupté, que celui qui s'adonne à l'étude de la médecine est presque considéré comme un insensé. » (1) Il ne va pas falloir moins qu'un retour aux idées d'Hippocrate pour redonner à l'art médical tout son éclat.

Cette restauration de la science, ce retour aux préceptes si élevés, si sains d'Hippocrate s'accomplirent sous l'influence de Galien, le plus grand nom, après celui du médecin de Cos, de l'art médical antique. La célébrité de ce physiologiste et de ce thérapeute fut si grande et son influence sur le progrès des sciences médicales si profonde et si durable qu'il faudrait consacrer à cet auteur tout un volume. Nous ne voulons nous en occuper qu'au seul point de vue de l'antimoine.

Les œuvres de Galien renferment un grand nombre de monographies particulières sur différents points de thérapeutique, par exemple, sur l'*Utilité de la saignée*, sur les *Applications de sangsues et de ventouses*, sur l'*Emploi des purgatifs*, mais les parties les plus importantes sont condensées dans deux livres de thérapeutique générale : *Methodus medendi. De Arte curativa.*

(1) Galien.

Le *Methodus medendi* est consacré au traitement d'une foule de maladies et surtout des affections externes. C'est là que nous trouvons mentionné le stibium. Galien semble s'en être servi dans beaucoup de circonstances. Il lu attribue tout d'abord une vertu particulière pour dessécher les humeurs des yeux ; il les préconise ensuite dans tous les genres d'ulcères, et surtout « ceux qui paraissent parfois au fondement » (1). L'antimoine en fait disparaître la douleur très vive et « les accidents qui suivent. » Pourtant, le remède est inefficace pour les ulcères des jambes, « parce qu'ils dépendent d'une altération du sang qu'on ne peut guérir que par un traitement interne (2). » Cette remarque est importante : elle montre combien les anciens étaient de patients observateurs, car on sait la difficulté que la chirurgie moderne éprouve à soigner ce genre d'affection. Ce n'est pas tout : « les liqueurs (3) et huiles d'antimoine » sont excellentes pour toutes sortes de « galles et vices de la peau », et notamment contre les douleurs de la goutte et les humeurs froides. De plus, la poudre de sulfure d'antimoine, sans doute, « réduite en parfums et mise sur des charbons ardents », ou encore incorporée dans les onguents ou emplâtres avec de la cire blanche et de l'huile de semence de pavot blanc, est souveraine pour les fluxions de toutes sortes. « Mêlée au *Populeum* et au mercure cru », elle emporte « toutes forces galles, cloux et vices de la peau, quelque virulents qu'ils fussent (4) ». Le régule d'antimoine, substitué dans l'em-

(1) Cet extrait et les suivants proviennent de l'ouvrage de Jacquet (*loc. cit.*) qui les reproduit d'après Galien.
(2) Bouchut, d'après les leçons d'Andral.
(3) Jacquet, (*loc. cit*).
(4) Toujours d'après Jacquet.

plâtre à la céruse, incorporé avec l'eau de plantin, résolvait toutes nodosités vénéneuses, humeurs glanduleuses, scrofuleuses et malignes (1). »

Nous pourrions encore citer d'autres passages. Cela nous semble inutile après ceux que nous venons de donner. La seule remarque qu'il y ait peut-être à faire, en la circonstance, c'est la multiplicité des usages auxquels on astreignait, en thérapeutique, ce médicament. Et pourtant la seule action vraiment sérieuse qu'il possède a été ignorée de Galien ! En lisant le *Purgantium medicamentorum facultatibus*, où le célèbre médecin de Marc-Aurèle fait connaître l'action élective des purgatifs sur la bile jaune, sur la bile noire ou sur la pituite, on ne trouve pas une seule fois le mot antimoine.

Nous ne nous attarderons pas à suivre un à un les successeurs de Galien, dont Oribase, Aétius et Paul-Æginète furent les plus connus. Cela nous entraînerait à des développements superflus. Nous n'avons voulu, au demeurant, ne citer que les plus grands noms de l'antiquité et montrer que ces différents génies ont employé communément l'antimoine dans la pratique ordinaire de leur art. Leur autorité est trop considérable pour que nous ayons songé à donner un aperçu des méthodes thérapeutiques de leurs élèves.

Après eux, du reste, il semble que la nuit se fasse dans la science. Les invasions commencent, le monde romain se désagrège, et la bibliothèque d'Alexandrie, si riche en manuscrits précieux, est détruite, au nom de l'Islamisme triomphant, par Amran, second successeur de Mahomet.

(1) D'après Jacquet. *loc. cit.*

Et pourtant, ce sont ces mêmes Arabes qui remirent en honneur, dans le monde chrétien, le culte des lettres et la pratique de la médecine. Dès que la ferveur du mouvement religieux qu'ils avaient suscité, fut un peu calmée, la raison politique reprit ses droits et les Califes se firent, mais un peu tard, les protecteurs des arts, des lettres et des sciences. En Égypte, en Judée, en Syrie, dans l'Orient, en Afrique et au sud de l'Europe, en Espagne, des Académies se fondèrent, des écoles s'ouvrirent et parmi elles celle de Bagdad qui devint la plus célebre du Moyen-Age.

Rhazès, Aly-Abbas et Avicenne, et de nombreux médecins arabes, jetèrent le plus vif éclat sur la médecine renaissante. Nous ne pouvons indiquer si l'antimoine pénétra dans leur pharmacopée (1), mais il n'y a aucune raison d'en douter, car ils furent les créateurs de cette polypharmacie et de cette science hermétique, mystique et cabalistique qui encombra la thérapeutique du Moyen-Age.

---

(1) Ce qui est certain, c'est qu'Avicenne a employé l'antimoine dans le *mal caduc* (épilepsie).

III. — L'ANTIMOINE AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

Le moyen-âge ne représente pas seulement une grande époque politique dans l'évolution sociale des différents Etats de l'Europe, il représente également une période extrêmement curieuse de l'histoire des idées littéraires et scientifiques. A vrai dire, le Moyen-Age n'a rien inventé, sauf dans le domaine des conceptions artistiques ; il s'est contenté d'être l'instaurateur fidèle, le continuateur servile de cette antiquité qui nous apparaît encore aujourd'hui, sous bien des points de vue, comme la source féconde de toutes les lumières. Mais le moyen-âge a donné à ces idées son cachet particulier, son empreinte propre et son originalité avec des formes plus ou moins naïves et puériles, mystiques et religieuses, ardentes et passionnées — sincères, toutefois, jusqu'à la témérité.

Soumise à la suprématie de l'Eglise, âme de la société, partout présente et maîtresse, la pensée abandonne le champ fécond de l'expérience et de l'observation rationnelle pour se cantonner dans le domaine de la spéculation mystique et surnaturelle. Et c'est pourquoi l'on rencontre,

dans les ouvrages du temps, un si grand nombre de théories, de doctrines fantastiques, produit évident d'une imagination un peu maladive et de pratiques qui surprennent et font sourire.

Les chimistes du moyen-âge — et ils furent nombreux — ne se contentèrent pas de former des associations mystérieuses, des sortes de syndicats fermés, et d'obtenir les serments les plus terribles de ne rien révéler de la part des nouveaux adeptes qu'ils n'accueillaient qu'après un noviciat d'épreuves aussi étranges que parfois inhumaines ; ils « paraissent surtout avoir emprunté aux prêtres de l'Egypte les formes énigmatiques, les signes hiéroglyphiques de leur art et le rapprochement mystique des métaux, des planètes et des signes du zodiaque, les théories de l'œuf philosophique... » (1). Ils ont cherché et inventé une sorte d'identification des corps avec certaines parties de l'organisme humain, « l'assimilation de l'homme et du monde en miniature (*microcosme*) avec l'univers (*macrocosme*), les triangles et les cercles mystiques », et toutes ces nombreuses figures qui ont désigné concurremment des métaux et des astres et qni ne se sont maintenues, aujourd'hui, que dans la science de l'astronomie. Hercule, étouffant dans la forêt de Némée, le lion monstrueux, devient l'allégorie saisissante de la destruction de la matière par un acide puissant. Le monde est considéré comme un animal réunissant deux sexes à la fois et pouvant exercer les fonctions de père et de mère. C'est ce qu'ils

(1) *Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque*, par Ferd. Hœfer, docteur en médecine de la Faculté de Paris, 2 vol. in-8°, Paris 1842, ouvrage très consciencieux.

ont appelé : le principe mâle et le principe femelle, c'est-à-dire l'élément actif et l'élément passif.

Ainsi, dans le domaine des métaux qui est le monde des Alchimistes, « le principe mâle est l'arsenic, car αρσένικον signifie litéralement : mâle ou principe actif » (1). Le cuivre, consacré à Vénus, devient le principe femelle. Or, comme l'Arsenic, élément noble, peut s'unir au Cuivre, élément subalterne, et donner naissance à un alliage qui, par son aspect extérieur, est brillant ainsi que l'argent, et comme certains adeptes n'ont pas de scrupule à vendre au vulgaire cet alliage ce qu'il n'est pas, la recherche des moyens de produire l'or ou l'argent, la conversion des métaux vils en métaux précieux deviennent la préoccupation dominante de tous les esprits qui se livrent à la science hermétique.

Suidas, le lexicographe, ne définit pas autrement le mot: χημεια-chimie, que la « préparation d'or et d'argent ». Bien qu'aucun auteur ne rapporte le fait, avant ou après lui, il ajoute au mot δέρας que la toison d'or, que les Argonautes rapportèrent de leur expédition en Colchide, n'était autre chose qu'un manuscrit de parchemin, contenant le secret de faire de l'or au moyen de procédés chimiques : περιέχον ὅπως δεῖ γινεσθαι δια χημείας χρυσὸν. Ce passage, reproduit, commenté et retourné en tous sens par les alchimistes du Moyen-Age, a été le puissant motif pour lequel ils se sont livrés à une étude si particulière et si complexe des métaux alors en leur possession (2).

(1) Hœfer, *loc. cit.* t. I.

(2) Nous croyons intéressant de donner ici une de ces fameuses recettes pour faire de l'or. Elle est due à Démocrite, (le Pseudo-Démocrite). On a de

L'antimoine fut, en conséquence, soumis comme tous les corps de la chimie, à de nombreuses opérations. Il en sortit des préparations et des combinaisons jusqu'alors ignorées. Les principales d'entre elles furent: le *régule d'antimoine*, dénomination qui indique que l'antimoine était considéré comme un des éléments de l'or, l'*antimoine cru* (sulfure d'antimoine natif); les *oxysulfures* désignés sous le nom de *safran des métaux* ou « crocus metallorum » ou verre d'antimoine; l'*antimoine diaphorétique*, et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, car il faudrait une page tout entière pour donner la synonymie complète des compositions antimoniées que l'imagination des alchimistes imposa à la chimie. — Ces détails nous expliquent maintenant l'étrange commentaire qui suit la description de l'antimoine par Dioscoride et dont nous avons, à dessein, donné plus haut un extrait.

lui un petit traité: Les *Physiques et les Mystiques*, dont Pizimenti, de Vérone, a donné au XVIe siècle une traduction latine.

Il conseille d'employer l'anagallis (Primevère) et le suc dur hapontic ou de la rhubarbe du Pont (ῥάποντικον). Mais en voici une plus sérieuse.

« *Prenez du mercure, fixez-le avec le corps de la magnésie ou avec le corps du* « stibium *d'Italie* (antimoine), *ou avec le soufre qui n'a pas passé par le feu, ou* « *avec l'aphroselinum ou la chaux vive. ou l'alun de Mélos, ou l'arsenic, ou* comme « il vous plaira ; *et jetez la poudre blanche sur le cuivre ; alors vous verrez le* « *cuivre perdre sa couleur. Versez de la poudre rouge sur l'argent, et vous aurez* « *l'or ; si c'est sur de l'or que vous la projetez, vous aurez le corail d'or corpori-* « *fié. La sandaraque produit cette poudre rouge, de même que l'arsenic bien* « *préparé, et le cinabre. La nature triomphe de la nature* ».

(Ms 2325, fol. 11.)

On reconnaît là, dit M. Hœfer, à qui nous empruntons ces détails résumés, malgré l'obscurité des termes, deux poudres de projection, dont l'une blanche (γᾶια λευκή) *a la propriété de blanchir le cuivre. C'est évidemment l'arsenic blanc (acide arsénieux).*

L'autre, rouge ou jaune, qui est probablement le cinabre ou un sulfure d'arsenic, avait suivant l'opinion des adeptes, la propriété de transformer l'argent en or, et l'or en corail d'or (χρυσοκόραλλος) *qui est d'ailleurs appelé coquille d'or* (χρυσοκογχύλιον), *et était le chef-d'œuvre de l'art, parce que (croyance populaire) avec un seul grain de cette composition on pouvait se procurer tout d'un coup une grande quantité d'or.*

Hœfer (*Histoire de la chimie*) t. I, p. 267 et 268.

C'est donc dans cet état que l'étude, déjà importante, des corps tirés du règne minéral fut transmise à la Renaissance. La Renaissance! mot magique qui signifie : premier pas fait vers l'affranchissement de la pensée religieuse et philosophique. Aucun siècle n'a donné naissance à autant d'événements. Si l'on ajoute à l'invention de l'imprimerie, et à celle des armes à feu, à l'établissement de l'empire turc en Europe, la création des postes, la destruction de la féodalité par la politique tracassière de Louis XI et la découverte du nouveau monde, on a un ensemble de faits unique dans les annales du genre humain. La scholastique, héritage du Moyen-âge, va finir son temps ; les philosophes cesseront de jurer par Aristote ; La Ramée, Montaigne, Jordano Bruno, J. Cardan, Telesio, le précurseur de Bacon, coaliseront leurs efforts pour ébranler, renverser l'échafaudage pourtant si solidement construit de l'autorité traditionnelle. La médecine participera également à ce mouvement général, elle sera remuée jusque dans ses fondements par une éclosion sans exemple d'idées originales, ingénieuses et parfois durables. Mais le besoin irrésistible du nouveau, le progrès qui apparaît « comme un désir, un instinct, une aspiration confuse, avant d'être un plan conçu et prémédité » (1), ne s'installera pas sans résistances de toutes sortes, sans provoquer de terribles rancunes, de passionnées discussions.

Dans le domaine des problèmes chimiques en particulier, trois grands noms s'imposent et dominent la scène :

(1) Maurice Raynaud. Les médecins du temps de Molière. *Thèse* de doctorat ès-lettres, Paris 1862.

George Agricola (1), le fondateur de la Science métallurgique, Bernard Palissy, le créateur de la chimie industrielle et de ses applications à l'art du potier, du vitrier et de l'émailleur; Bombast Paracelse (2), le chef de l'école chémiatrique et le rénovateur de la matière médicale.

La chose est si vraie pour Paracelse, qu'il ne s'adresse même pas, dans les imprécations dont il est coutumier et qui émaillent son œuvre, aux chimistes de son époque. C'est aux médecins qu'il en a, et il leur crie :

« Vous qui, après avoir étudié Hippocrate, Galien, Avicenne. croyez tout tout savoir, vous ne savez encore rien; vous voulez prescrire des médicaments et vous ignorez l'art de les préparer ! La chimie nous donne la solution de tous les problèmes de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique ; en dehors de la chimie, vous tâtonnez dans les ténèbres » (3).

Cette pensée se retrouve à chaque pas dans son œuvre : Faire la guerre « aux médecins à gants blancs », qui ont peur de se salir les doigts dans le laboratoire, leur démontrer que les préceptes de Galien, d'Hippocrate et de leurs successeurs n'expliquent pas tout et ne « guérissent personne » ; leur apprendre la vertu cachée des métaux et leur action sur l'organisme ; renouveler de fond en comble la pratique de la thérapeutique, faire passer l'étude des corps tirés de la chimie, du domaine de la spéculation dans celui de la pratique journalière, voilà son idée fixe, son thème favori.

(1) Agricola (George) médecin allemand (1494-1555).
Ouvrages : *De re metallica. — De ortu et causis subterranearum. De natura eorum quæ effluunt ex terra. — De natura Fossilium.*

(2) Paracelse Aurelius Philipus Théophrastus Paracelsus Bombastus, ab Hohemhein.

(3) Paracelse (Œuvres, Edit. Huser).

Tempérament d'apôtre, passionné et exagéré comme tous les réformateurs, il secoue de sa rude voix qui tonne au milieu de la stupéfaction générale, avec ce génie allemand un peu lourd et grossier qui sait mal se plier à la finesse et à l'élégance des discussions courtoises, les malheureux sectateurs de la médecine galéniste : « Vous « avez empoisonné les princes et les seigneurs de la chrétienté ! » (1) — « Parlez-moi plutôt des médecins spagiriques (chimistes). « Ceux-là du moins ne sont pas paresseux comme les autres ; « ils ne sont pas habillés en beau velours, en soie ou en taffetas ; « ils ne portent pas de bagues d'or aux doigts, ni de gants « blancs. Les médecins spagiriques attendent avec patience, jour « et nuit, le résultat de leurs travaux. Ils ne fréquentent pas les « lieux publics ; ils passent leur temps dans le laboratoire. Ils por- « tent des culottes de peau avec un tablier de peau pour s'essuyer « les mains. Ils mettent leurs doigts dans les charbons et dans les « ordures. Ils sont noirs et enfumés comme des forgerons et des « charbonniers. Ils parlent peu et ne vantent pas leurs médica- « ments, sachant bien que c'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'ou- « vrier » (2). — « Votre prince Galien est dans l'enfer ; et si vous « saviez ce qu'il m'a écrit de ce lieu, vous feriez le signe de la croix « avec une queue de renard » (3). — « Vous, médecins de Paris, « de Montpellier, d'Italie, Grecs, Sarmates, Arabes, Israëlites, vous « devez tous me suivre ; ce n'est pas à moi de vous suivre. Si « vous ne vous ralliez pas franchement à ma bannière, vous ne « serez pas digne qu'un chien lève contre vous sa patte de der- « rière (en allemand plus énergique encore : and den nicht die Hunde « seigen werden). Je serai le chef d'une nouvelle monarchie. Com- « ment trouvez-vous Cacophraste ? Il vous faudra avaler cette m...

(1) Œuvres de Paracelse, t. VI.
(2) id. t. VI. p., 399.
(3) Œuvres de Paragelse, t. VI, p. 399.

« (Diesen Dreck must ihr essen) » (1). — « L'Alchimie convertira en « alcali votre Esculape et votre Galien; vous serez purgés par le « feu; le soufre et l'*antimoine* vaudront plus que de l'or » (2).

Et il continue ainsi, toujours attaquant, toujours luttant, créant cette médecine chimique qui nous a donné la quinine, la morphine, la vératrine, la santonine et tant d'autres remèdes dont nous nous servons aujourd'hui si volontiers et avec tant de succès.

De cette révolution opérée par Paracelse, date l'introduction de l'antimoine dans la thérapeutique interne. Cependant, les auteurs ne s'entendent guère encore — tant il est vrai que l'histoire de ce médicament prête à toutes les discussions, — pour préciser la date exacte de l'emploi de ce médicament contre les affections organiques. Les uns en attribuent le mérite exclusif à Paracelse, les autres, s'appuyant sur la légende des moines tués par leur supérieur, en font remonter l'honneur à Basile Valentin. Dans l'ordre historique, le bénédictin allemand précède évidemment Paracelse. Mais un grand nombre de compilateurs, parmi lesquels se placent Motschmann, Sprengel, Ferd. Hœfer, avancent que B. Valentin n'a jamais existé, après Maurice Gudenus, du reste, qui le premier, propagea cette opinion. Ils font remarquer, tout d'abord, que le nom de Valentin ne figure ni sur la liste générale des bénédictins d'Erfürth, ni sur sur la liste générale de tous les religieux de cet ordre déposée dans les archives de Rome (*Motschmann,* Erfordia litterata, p.

(1) Kurt Sprengel. Hist. de la médecine, depuis son origine jusqu'au XIXe siècle. Trad. de l'all. par Jourdan et revue par Bosquillon, 1815.

(2) *Fragmenta ad Paramirum*, Bordes Pagès.

390) ; ils ajoutent que les œuvres de ce moine n'ont été imprimées qu'au XVIIe siècle (1) et enfin s'appuyent sur deux ordres de faits qui ont une importance incontestable : le premier, qui démontre que B. Valentin a signalé dans un de ses principaux ouvrages (*Currus triumphalis*) (2) les alliages d'antimoine employés dans la composition des caractères d'imprimerie, alors que celle-ci ne fonctionna pour la première fois que vers le milieu du XVe siècle (1440-1450). Le second, non moins important, qui nous apprend que Valentin employa le mercure, l'antimoine, le plomb contre la syphilis, connue alors sous le nom de *mal français*, ou de *nouvelle maladie des soldats* (*newe krankeit der kriegslent*, en vieil allem.), alors que cette affection ne fut importée, soit d'Amérique, soit de Naples que vers la fin du XVe siècle (1498).

Or, tous les historiens qui soutiennent que B. Valentin a existé, le font vivre vers l'année 1413. Il y a là évidemment une contradiction qui plaide éloquemment en faveur de l'opinion des Sprengel et des Hœfer. Mais comment expliquer que le *Currus triumphalis* et d'autres ouvrages aient été attribués à Basile Valentin si ce moine n'a jamais vécu ? Les partisans de cette dernière opinion pensent que Basile Valentin ne serait autre chose que le pseudonyme

(1) Aucun des ouvrages de VALENTIN, écrits dans l'ancien dialecte saxon, n'a été imprimé avant le XVIIe siècle. La première édition connue du livre fameux sur l'antimoine est de (1604). — Voy. Bibliothèque de l'Arsenal : Ms : n°s 162, 163, 164, 165.

Voici le passage en question :

(2) « Enfin sache que l'antimoine sert à beaucoup de choses, et entre autres, à *faire les lettres dont on se sert dans les imprimeries.* » (Zu den Schriften, so in den Druckereyen gebraucht werden.) [Triumphwagen Antimonii.]

d'un chimiste resté inconnu ou de plusieurs chimistes de différentes époques. Sprengel, lui, va plus loin et croit pouvoir affirmer (*Histoire de la médecine*) que le *Triumphwagen*, en particulier, est dû à la plume de Paracelse ou d'un de ses élèves.

Quoi qu'il en soit de cette discussion, on trouve à plusieurs reprises l'antimoine signalé dans les œuvres de Valentin. Dans le *Currus Triumphalis* (1), le moine allemand se montre rempli d'enthousiasme pour le remède : il l'appelle une des sept merveilles du monde et promet avec cette substance à la fois santé et richesses. Il se lance même à ce sujet dans une diatribe très violente contre les médecins et apothicaires de son temps. Détail important : il signale, le premier, et avec une certaine insistance, les *propriétés vénéneuses* (2) des préparations antimoniées, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter presqu'immédiatement qu'en médecine l'antimoine sert à purifier l'organisme humain, de même qu'en chimie il a la propriété de purifier l'or. Dans cet ouvrage, qui contient, entre autres choses, une dissertation sur la manière de fabriquer la bonne bière (3) par l'adjonction du houblon, se trouve également l'indication, et cela pour la première fois, du vin émétique, employé comme vomi-purgatif et obtenu par macération

(1) *Currus triumphalis Antimonii*, ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 162.

(2) Il nous semble que cette mention particulière, faite par Valentin, des propriétés vénéneuses de l'antimoine, infirme singulièrement la légende des moines tués par ce métal. A cela, on peut répondre que Valentin n'a pu se rendre compte de l'effet nocif du remède qu'après s'en être précisément servi.

(3) Dans un autre ouvrage (*Halographia* ou Traité des Sels) on trouve mentionné pour la première fois, dit Hœfer, la dénomination de *pulvis tormentarius* appliquée à la poudre à canon. « Le sel commun diminue la force explosive de la poudre ».

de l'antimoine dans les vins du Rhin qui sont très riches en tartre.

Dans le *Macrocosme* ou *Traité des Minéraux* (1), Valentin est encore plus explicite :

« Son esprit volatil (Fleurs d'antimoine ?) purge avec nausée et « avec incommodité du corps.

« Par l'addition du tartre et du sel, on fait, avec l'antimoine, un « régule, qui, estant fondu, si on y ajoute de l'acier par une secrète « préparation, il se fait estoillé, qui a esté devant moy appelé estoille « des sages. Si quelquefois on le fond avec salpestre, il devient « jaune, de propriété ignée.

« Du régule commun d'antimoine, on en tire de très belles fleurs « blanches et rouges, selon le régime du feu, desquelles, si on en « tire la teinture et qu'on la réduise en huile sans addition, on y « trouve de grandes vertus.

« Si l'antimoine est digéré certain temps avec l'esprit de tartre et « le sel ammoniac, il s'en fait un sublimé, lequel, par la vertu du fer, « passe en mercure coulant, qui a été recherché de plusieurs et « trouvé de peu. »

Autre part (*Révélations d'artifices secrets*), le bénédictin d'Erfürth nous conte les « mariages » des métaux les uns avec les autres. Mars se confond avec Vénus (limaille de fer et de cuivre) et disparaissent dans l'huile de vitriol. L'antimoine s'allie avec le plomb : idée qu'il reprend, du reste, dans un autre livre, *Du Soufre, du Vitriol et de l'Aimant vulgaire* (2), et qu'il exprime ainsi : « L'antimoine est le bâtard du plomb, de même que le wismuth ou marcassite est le bâtard de l'étain ».

(1) Cet ouvrage est excessivement rare. Bibl. Arsenal Ms. franç., n° 163, fol. 47.

(2) Dans cet ouvrage, Basile Valentin nous indique sa manière à lui de faire de l'or ; il mentionne également la Syphilis et son traitement.

En somme, si l'on veut bien prendre la peine de lire avec une certaine attention les passages des œuvres de Valentin et de Paracelse où il est question de l'antimoine, on s'aperçoit que l'étude chimique de ce médicament n'a fait que très peu de progrès entre leurs mains, tandis qu'au contraire, au point de vue thérapeutique, elle a fait un grand pas. On ne connaît peut-être pas encore toutes les indications de ce remède, mais on a découvert la principale de ses actions : sa propriété vomito-purgative. On sait aussi, sans s'en expliquer les raisons, que l'antimoine a des *propriétés vénéncuses*, mais de cela on ne s'inquiète guère.

« Cet art d'extraire les essences, les quintessences, les forces vives, les principes actifs des corps à travers la gangue qui les compose pour rechercher la vertu incorporelle, invisible de ces quintessences » (1), ce qu'on appelait l'arcane et le mystère trouva bientôt des partisans, surtout en Allemagne, la terre classique des longues rêveries et du mysticisme. Les uns, parce qu'ils trouvaient dans le système de Paracelse de quoi satisfaire leur goût pour les sciences occultes, la cabale, l'astrologie ; les autres parce qu'ils cherchèrent sincèrement une alliance entre les idées du grand rénovateur et le système de Galien. Parmi les premiers sectateurs de Paracelse, il faut citer Léonhard Thurneysser-Zum-Thurn, né en 1530, dont les ouvrages dépassent encore en obscurités ceux de son maître. Il fut célèbre comme médecin et prescrivit les médicaments de Paracelse sous les noms

(1) E. Bouchut, (Hist. des doctrines médicales, p. 379 et 380).

pompeux de *teinture d'or*, *magister du soleil*, *d'or potable*. — Adam de Bodenstein dont la vie vagabonde et errante fut excessivement accidentée ; — Gérard Dorn qui défendit la mémoire de Paracelse contre les invectives d'Erasme ; — Bartholomée Carrichter de Reckingen, qui ouvrit à la nouvelle doctrine l'accès même de la cour impériale (1); — Pierre Séverin, médecin du roi de Danemark, qui introduisit dans son pays la thérapeutique de l'apôtre.

Mais ce ne fut pas seulement les « intellectuels » qui suivirent le mouvement ; les pasteurs de villages même, les instituteurs, une foule de petites gens s'emparèrent des livres de Paracelse et se mirent à pratiquer la médecine au nom des nouveaux principes. Bientôt même une société d'enthousiastes se créa, qui renchérissant sur la Théosophie du chef d'Ecole « lui donnèrent une si prodigieuse extension qu'on aurait vu renaître la barbarie si les idées de ces fanatiques se fussent réalisées : c'est la *Société de la Rose-Croix* » (2). Sprengel fait remarquer, à ce sujet, que le système de Paracelse, qui aurait pu s'améliorer en restant entre les mains des médecins, a exercé, livré à ces illuminés, une influence très nuisible sur la médecine, car ils allèrent jusqu'à répandre que les médicaments recevaient une influence particulière, magnétique des astres et que leurs effets, sensibles sur l'organisme, n'étaient que la signature de cette influence.

De l'Allemagne, cette influence des idées de Paracelse se propagea aux autres pays : l'Angleterre l'adopta facile-

(1) Il était médecin des empereurs Maximilien III et Ferdinand.

(2) Sprengel, *loc. cit.*, t. III.

ment, et ce fut elle qui donna naissance au premier des Rose-Croix, au célèbre Robert Fludd. L'Italie, au contraire, fit un accueil assez froid au système : les charlatans seuls s'en emparèrent, et l'un d'eux, Leonhard Fioraventi, de Bologne, acquit même une réputation éclatante. En France, le système théosophique rencontra plus d'adhérents que partout ailleurs. Un des premiers sectateurs fut le mathématicien Jacques Gohory, puis se rangèrent au paracelcisme Guillaume Arrogas, de Toulouse, « médecin du roi de France et de l'empereur d'Allemagne », Roch le Baillif de la Rivière, de Falaise, médecin de Henri IV ; Claude Dariot, Claude Aubery de Trécourt, Bernard, Georges Penot, et un grand nombre d'autres médecins dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Il nous faudrait donner maintenant, pour être complet, la liste des adversaires (1) de Paracelse; mais nous avons hâte de revenir à la question de l'antimoine et de montrer l'emploi qu'on a fait de cette substance en thérapeutique.

Au XVIe siècle, ce remède est recommandé par de très nombreux médecins dans une foule de maladies : D'après les observations que rapporte Mattiole (liv. V, ch. 59), il est prescrit dans la manie, la mélancolie, les coliques et

(1) Le plus célèbre, Thomas Eraste, né à Baden, en Suisse, professeur à Heidelberg, puis à Bâle. Très partisan de la chimie qu'il recommande avec instance, mais acharné contre le paracelcisme.

Henri Smetius, né en Flandre, ami du précédent. Son travail mérite de fixer l'attention à cause des observations sérieuses qu'il contient.

André Libavius, de Halle (Saxe). Distingue l'alchimie rationnelle de l'alchimie « mentale » de Paracelse, soutient la cause de la première aussi bien contre paracelsistes que contre galénistes. Prédécesseur de Angelo Sala, dans la voie que celui-ci parcourt avec tant d'éclat. Homme remarquable.

(D'après Sprengel, *loc. cit.*, t. III.)

les affections les plus rebelles. Handschius, s'étant guéri de la peste en prenant trois grains de ce médicament, André Gallus, médecin de Trente, l'imite et en absorbe la même dose en une seule prise, mêlée à du « sucre rosat et du mastic ». En 1562 et 1563, la Bohême est ravagée par la peste et les médecins emploient largement l'antimoine qui leur donne les plus beaux succès (Matthiole). Un mélancolique est même guéri après en avoir pris douze grains, dose énorme.

Vers l'an 1550, la ville de Bâle et les plus célèbres Universités de l'Allemagne, adoptent la thérapeutique antimoniée. Jacques Weker écrit un antidotaire et donne droit de cité, non-seulement au « safran d'antimoine », mais encore au « verre » et aux « fleurs » de ce métal. L'antidotaire de Florence, composé par Clusius, contient les huiles d'antimoine. Le Collège des médecins d'Amsterdam place l'antimoine au nombre des remèdes les plus simples. Le Collège de Venise adopte la Pharmacopée de de Curtius Marinellus, qui renferme les différentes préparations d'antimoine alors connues. L'Université de Padoue, la plus célèbre de l'Italie, approuve cette pratique et surtout l'emploi de la *poudre d'algarot*, une poudre d'antimoine qui a pris le nom du médecin véronais qui l'a mise en vogue. En 1570, la Faculté de Cologne autorise l'antimoine. On en a les preuves dans son *Dispensaire*, compilé par les soins de Hubert Faber et assisté par Bernard Groneberg, Jean Ekius et Theod. Birkmann. En 1618, le Collège de Londres le place dans sa Pharmacopée et distingue le Safran du Verre et de la Poudre. Ce fait est d'autant plus significatif, que les auteurs, au nombre de

trente-quatre, font remarquer qu'aucun médicament n'est entré dans ce recueil qui n'ait été examiné sérieusement et confirmé par les expériences.

Ce n'est pas tout ; en 1540, Antonius Musa Brassavolus, un Ferrarois, place, dans ses *Dialogues sur la médecine*, l'antimoine au nombre des plus précieux médicaments qui existent. Alexandre Massaria, Vincentin, célèbre protestant de Padoue, déclare s'en être servi dans un grand nombre de cas rebelles à toute autre médication. Alfarius, à l'exemple d'Avicenne, le recommande dans l'épilepsie ; Godefroy Steeghius, médecin de l'empereur Rodolphe II, le donne dans les fièvres pestilentielles, dans les hydropisies et en général dans toutes les maladies qui ont résisté à tous les autres traitements (1).

Nous avons omis à dessein, dans cette énumération des pays étrangers qui ont adopté le système de Paracelse et partant l'emploi des préparations antimoniées, de citer la France parce que la grande querelle médicale à laquelle l'antimoine y a donné naissance est un incident tout particulier dans l'histoire de ce médicament et mérite qu'on s'en occupe d'une façon spéciale et détaillée.

Cette question de l'antimoine, comme on le verra, a eu une importance extraordinaire dans notre pays. A partir du moment où elle a commencé d'être discutée, les intérêts les plus divers se sont faits jour, rendus plus vifs et plus aigus par des rivalités de caractère, des jalousies d'école de toute nature. Elle n'a pas duré moins d'un siècle entier, de 1564 à 1666, et a nécessité à plusieurs re-

(1) Tous les renseignements que nous venons de donner sont puisés dans l'ouvrage de Jacquet, *loc. cit.*

prises l'intervention des pouvoirs publics. Avant d'entreprendre le récit de cette lutte fratricide, il nous faut en indiquer tout de suite les dessous qui sont complexes et doivent nous faire mieux comprendre que des explications successives, cette longue et surprenante querelle.

IV. — HISTORIQUE DE LA GRANDE QUERELLE MÉDICALE

Au XVIe siècle, à l'époque où la chimie commence de briller d'un si vif éclat dans le firmament de la Science, et où les questions de Thérapeutique, sous l'ardente impulsion de Paracelse, attirèrent et fixèrent l'attention des médecins français, nous voyons se produire dans notre pays, et cela presque au début des nouvelles découvertes, une séparation bien nette et bien tranchée entre les alchimistes et les sectateurs de la Théosophie, qu'on appela des mystagogues. La Chimie, à cette époque, n'était pas considérée comme une science française ; le caractère national se prêtait mal à ces recherches patientes, à ces mystères de l'*Art sacré de la Cabale*, qui plaisaient tant à l'imagination allemande. On en voulait un peu à cette science, de ses origines lointaines qu'on faisait remonter au temps où les prêtres égyptiens avaient installé pour leur usage, une sorte de laboratoire, dans la partie la plus reculée et la plus sombre de leurs temples. Seule, de toutes les écoles, l'Université de Montpellier, plus ouverte qu'aucune à toutes les manifestations de l'esprit humain,

avait accueilli avec une faveur marquée les nouvelles doctrines, et la Faculté de Paris, qui s'intitulait la gardienne des traditions et dont les médecins, les docteurs régents, avaient formé une corporation puissante et intéressée à la sauvegarde de ses grands privilèges, ne pouvait lui pardonner cette concession d'où pouvait sortir toute une révolution, dans l'art de guérir. De plus, la Thérapeutique chimique, n'avait pas à son actif les brillantes victoires qu'elle a remportées plus tard : le récit de l'empoisonnement des moines d'Erfurth, était dans toutes les mémoires, et si on n'avait pas encore commenté le martyrologe des malades tués par les médicaments tirés du règne minéral, on se méfiait d'elle, en conséquence, comme d'une chose dangereuse et malsaine. Et puis il était si commode, si simple d'adopter ces idées toutes faites de l'antiquité, sur lesquelles on avait toujours vécu, et qui mettaient si bien en lumière l'éloquence, au lit du malade et au sein de la Faculté, de tous les médecins galénistes. En résumé, c'était toujours la question des sciences dites accessoires, qui s'agitait là dans l'ombre comme, de nos jours, elle se discute encore dans les commissions scolaires, avec les mêmes enthousiasmes, et les mêmes prudentes réserves. Cependant quelques esprits, enclins au progrès, quoique partisans du passé, cherchèrent de bonne foi, au moment de la révolution paracelsiste, un terrain d'entente qui pût concilier l'intérêt des nouvelles doctrines, avec l'attachement aux idées traditionnelles, et ils crurent l'avoir trouvée dans la théorie de *l'humorisme*, sur laquelle tout le monde était d'accord.

A cette époque, tout en admettant le principe recteur de

la vie, dans les actes morbides (*ubi stimulus, vel dolor, ibi fluxus),* on croyait fermement que la santé résultait du mélange exact et de l'équilibre parfait des quatre humeurs du corps humain : le sang, la pituite, la bile et l'atrabile. Si le mélange cessait d'exister, il y avait maladie ou intempérie (comme on disait dans le langage du temps), par la surabondance d'une de ces humeurs, dite alors *intemperée.* On se souvient de l'imprécation de Purgon dans Molière : « Je vous abandonne à l'intempérie de vos entrailles..»Or, tandis que les bien pensants, s'en tenaient aux termes généraux d'acreté, de corruption féculeuse, de flatulence, qui satisfaisaient leur esprit, les médecins spagiriques tentaient de préciser ces phénomènes. C'était l'époque où Willis, médecin anglais, donnait une nouvelle théorie de la fièvre, et prétendait qu'elle résultait non plus d'une effervescence du sang mais d'une fermentation qui s'effectuait au sein de l'organisme. Avec eux, il n'était plus question que de « combustion, pourriture, dissolution de nitre, de sel, de mercure ». Bref on essayait d'expliquer chimiquement la production de toutes les maladies.

La Faculté de Paris, elle, restait encore assez hésitante. Hypothèses pour hypothèses, les anciennes valaient bien les nouvelles. Et puisque la chimie prétendait connaître de tout, il fallait la laisser donner ses preuves. La Faculté ne se réservait qu'au sujet de la question pratique et nous allons voir combien ce détail avait son importance. Il y avait donc des humeurs dans le corps de l'homme, que fallait-il en faire ? Les évacuer évidemment puisqu'elles causaient des maladies. — Les sectateurs d'Hippocrate

avaient à leur disposition deux moyens infaillibles, d'après eux : la saignée, d'une part, dont on a fait un incroyable abus au XVIe et au XVIIe siècles (1) et le Séné, considéré comme « une des colonnes d'Hercule de la purgation » (2). Quant à l'antimoine, aux préparations stibiées, il n'y avait que les charlatans qui s'en servissent. Agir comme eux, c'était se dégrader et il n'y fallait pas songer ; de plus on ignorait alors une composition stable de ces remèdes et on ne savait pas fractionner les doses d'un médicament qui, pris en grande quantité, provoquait une extrême prostration, comme tous les vomitifs en général.

C'était à favoriser les *crises* que devait s'appliquer la science du médecin et il ne devait pas intervenir à la période de crudité des maladies, sous peine de porter préjudice aux malades ; il devait mettre son art à attendre que la maladie fut bien caractérisée pour en diriger l'évolution, « *quo natura vergit eo ducendum* ». Cette méthode était, naturellement, la condamnation des pratiques abortives au moyen desquelles le charlatanisme a essayé de tout temps de se faire de la réclame en *jugulant* les affections du corps. L'expérience n'a pas sanctionné cette manière de voir qui n'est démontrée que pour une certaine catégorie de phlegmasies et de fièvres éruptives, mais à cette époque on n'en savait pas si long et l'on disputait pour savoir qui pouvait avoir raison.

(1) On connaît les vers de Joachim du Bellay :

O bonne, ô saincte, ô divine saignée !

Botal, dans un aphorisme célèbre prétendait que le sang était une bonne fontaine et que plus on en tirait, meilleur il était.

Guy Patin disait : « Ce remède est un des principaux mystères de notre métier ».

(2) Maurice Raynaud, *loc. cit.*

Quant à l'antimoine, toute la question se réduisait à savoir si c'était un *poison* ou un remède utile. Aujourd'hui où l'on sait que le degré de nocuité ou d'utilité d'une substance dépend uniquement de l'usage modéré ou exagéré qu'on en fait, on n'hésite pas à se servir de certains médicaments, extrêmement actifs, capables de « donner aussi bien la vie que la mort », parce qu'on à reconnu qu'ils étaient de puissants modificateurs de la nutrition ; mais, pour les anciens, ces deux idées étaient tellement incompatibles que les partisans de l'antimoine songeaient moins à déterminer les doses auxquelles on pouvait employer le médicament qu'à le débarasser, en cherchant des préparations nouvelles, de la partie vénéneuse qu'il paraissait contenir. De même, que les alchimistes n'avaient d'autre objet que « d'ennoblir » les métaux, de même, les médecins français spagiriques n'eurent d'autre ambitiou que celle de « corriger », ou de perfectionner la pratique antimoniale.

Tel était l'état des esprits, lorsque commença la discussion que nous allons maintenant raconter. Bien que tous les auteurs, et M. Maurice Raymond en particulier, décrivent cette querelle d'une seule venue et en insistant surtout sur les incidents qui se sont passés au XVIIe siècle, nous croyons nécessaire de diviser notre récit en deux parties. Dans une première période nous verrons la lutte se dessiner et les différents médecins se grouper peu à peu en deux camps ; dans une seconde nous assisterons à l'éclosion de la dispute et pourrons juger des coups portés de part et d'autre par les adversaires et admirateurs de l'antimoine. La première période comprendra une

une partie du XVIe siècle et ira jusqu'en 1638 ; la seconde commencera à cette date et ne cessera qu'en 1666.

Le premier auteur connu de cette fameuse querelle est Loys de Launay, médecin de la Rochelle. En 1560, sous l'influence, sans doute, des idées de Paracelse, il fit paraître un livre sur les *Facultés et vertus admirables de l'Antimoine* (1), livre qui provoqua, on ne saurait trop dire pourquoi, une sensation profonde. Il y était dit que l'Antimoine était un remède merveilleux, qu'il guérissait toutes les maladies et qu'on ne saurait trop en recommander l'emploi. Il se donnait là comme un réformateur de la matière médicale et attaquait, comme on en avait pris l'habitude, les médecins arriérés, c'est-à-dire attachés au culte de l'antiquité. De pareilles insolences ne pouvaient pas rester sans réponse. Un médecin de Paris prit immédiatement la parole et voulut faire rentrer dans le rang ce provincial qui osait en remontrer aux célèbres médecins de Paris. Son argumentation fut si pressante, si dédaigneuse que Loys de Launay répliqua aussitôt (2). Ce second ouvrage, qui n'est que la répétition du premier, apparaît plutôt comme la défense personnelle d'un esprit qui se sent outragé dans son amour-propre que comme le fruit des études d'un auteur qui veut prouver ce qu'il avance. Il attaque derechef les médecins galénistes et, en particulier, son contradicteur. « Apportez des preuves, leur crie-t-il, moi je n'ai besoin de vous parler que des

(1) Loys de Launay. *loc. cit.*

(2) Responce || au Discours || de Maistre Jacques || Grevin, docteur de Paris, || qu'il a escript con || tre le Livre de Maistre || Loys de l'Aunay, médecin en la Rochelle, tou || chant la faculté || de l'Anti || moine.
Imprimerie Barthélemi Berton [1566] avec sa devise.

succès dûs à l'Antimoine ! » — « C'est bien, lui répond à son tour Jacques Grévin, je vais vous en fournir » et dans son *Second Discours* (1), dédié à M. de Carnavalet, il débute par donner à Launay l'opinion de tous les médecins qu'il a pu interroger, au sujet de l'Antimoine. Puis il reprend toutes les accusations portées contre le remède préconisé par le Rochellois, et il accuse l'Antimoine d'être, « dans l'état où on le donnait », un violent poison. Il prétend qu'il peut parler du verre d'antimoine en connaissance de cause, parce que, ayant pris trois grains de cette substance, il a manqué d'en être la victime. Il convient, pourtant, que ce remède a pu guérir beaucoup de monde, car la foi soulève les montagnes et est un puissant auxiliaire de la cure des maladies, mais il ajoute que l'Antimoine en a tué un plus grand nombre encore et conclu qu'il faut abandonner toute préparation ou bien en chercher une meilleure qui ne contienne plus aucune partie vénéneuse. Il termine enfin son long « Discours » en menaçant le Rochellois des foudres de la Faculté s'il n'abjure une croyance aussi funeste aux intérêts de la médecine et de la saine raison.

Ce n'était point une vaine menace que faisait là Jacques Grévin. Le livre de Loys de Launay avait atterré le Collège des Docteurs-Régents de la Faculté de Paris, il les avait

(1) Le || second discours || de Jacques Gréuin [sic], do || cteur en médecine à Pa || ris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine. || Auquel || il est sommairement traicté de la nature des minéraux, || venins, pestes, et de plusieurs autres questions naturelles || et médicales, pour la confirmation de l'aduis des || médecins de Paris, et pour servir d'Apologie contre || ce qu'à escrit M. Loïs de Launay, *Empirique*. || *A Paris*, || *chez Jacques du Puys, libraire Iuré, demeurât en la rue* || *S. Jean de Latran*, à l'enseigne de la Samaritaine. s. d. [1567]. In-8° de 8 ff. non chiffr.

troublés dans la quiétude de leurs idées hippocratiques et galéniques, et il n'était rien moins question, pour mettre fin à d'aussi abominables pratiques, que de porter l'affaire devant le Parlement et d'obtenir de cette haute assemblée un décret interdisant l'emploi des préparations antimoniées, si funestes à la santé publique. Les charlatans ne s'en étaient que trop emparés déjà, qu'adviendrait-il de l'avenir de la Thérapeutique si les médecins eux-mêmes donnaient leur sanction à cette façon odieuse de faire mourir les gens ? La Faculté n'était-elle pas la gardienne attitrée, la conseillère écoutée, respectée, de la santé des Parisiens et du restant de la France ? manquerait-elle à sa haute mission ? Loys de Launay eut beau répondre dans un *Second Discours* à Jacques Grévin, ce qui portait à trois le nombre de ses ouvrages, il eut beau essayer de fléchir les membres de la Faculté en leur déclarant qu'il n'avait jamais eu la pensée de les tourner en ridicule, le décret n'en fut pas moins rendu le 30 juillet 1556.

On a dit partout que cet arrêt avait été porté par le Parlement. Ce n'est pas tout à fait exact. Nous ignorons s'il fut enregistré seulement par le parlement ou si, en réalité, celui-ci fit positivement la défense d'employer l'antimoine, mais ce qu'il y a de certain c'est que nous n'avons trouvé nulle part d'autre arrêté que celui qne nous allons transcrire. Ce qui a pu faire croire, mal à propos, que cette sentence avait été confirmée par le Parlement, c'est qu'il y est fait mention d'un mémoire présenté à M. l'avocat du Roi : à part cela le document n'indique pas autre chose. Et, cependant, M. Teallier, citant à l'appui les

Commentaires manuscrits (1) des doyens de la Faculté de médecine, que nous avons, du reste, compulsés nous même et qui n'indiquent nullement la chose, fait remarquer que cet arrêt fut plus sage que la décision de la Faculté, en ce sens qu'il autorisa les médecins seuls à faire usage de l'antimoine pour le traitement de leurs malades tandis qu'il défendait aux charlatans de s'en servir, sans ordonnance d'un médecin.

Voici ce fameux décret, en latin, tel que nous l'avons copié dans les *Commentaires*, et la traduction française que nous en avons trouvée dans l'ouvrage de Maurice Raynaud :

Facultatis de Antimonio Censura

Universi collegii medicinœ Facultatis conventu || habito, super stibii et antimonii judicio et lege || ferenda. Sancitum est omnium, qui in medicina || claruerunt authoritate et rationibus, tum alibi || sœpiœ, tum semper apud patronum regum deductis || ipsum stibium, deleterium esse et inter ea simplicia || quœ venenata qualitate pollent annumerandum || nec posse quavis preparatione emendari ut || intro citra molestiam . . . . . possit assumi.

Decretum in Scholis medicinœ, tertio calend. August. || anno 1566.

MAUPIN (doyen) (2)

(1) Les *Commmentaires*, au nombre de vingt-quatre, contiennent toute l'histoire de la vieille Faculté de médecine de Paris, depuis 1395 jusqu'à 1766. — Ils sont écrits par cent quatre-vingt-quatorze doyens, lesquels y ont relaté tous les actes importants de leur administration.

« Les six premiers volumes sont du format petit in-folio; Les autres ont tous le format grand in-folio. Tous sont reliés en parchemin... » Corlieu : Hist de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. Paris, 1877.

(2) La ligne des points est remplacée dans le texte par des mots que nous n'avons pas pu lire. Nous avons préféré les supprimer plutôt que de donnner des mots dont nous n'étions pas sûrs.

Traduction de la décision de la Faculté qui motive l'arrêt de 1566. Décret de la Faculté.

« Tout le collège de la Faculté de médecine ayant été convoqué à l'effet de porter un jugement pour servir de règle relativement à l'antimoine, il a été décidé, d'après l'autorité de tous ceux qui se sont illustrés en médecine, et pour les raisons déjà exposées devant M. le Procureur général, que l'antimoine est une substance délétère, et, comme tel, doit être classé parmi les simples de nature vénéneuse; que, de plus, il n'existe pas de préparation qui puisse le corriger, de manière à en permettre l'usage sans danger.

Décrété aux Ecoles de médecine, le 3e (lett.) jour des kalendes d'août, de l'année 1566 (1).

On aurait pu croire que ce décret arrêterait l'audace des novateurs ; il n'en fut rien, et pourtant jusqu'en 1603, personne n'osa plus écrire un livre où l'antimoine était loué et conseillé. A cette date, Joseph Duchesne, plus connu sous le nom de Quercetanus, car les médecins d'alors ne dédaignaient pas de se donner des surnoms (2), publia un livre, *De priscorum philosophorum veræ medicinæ materiâ*, où plusieurs médecins célèbres et surtout Riolan père se trouvèrent traités avec une familiarité telle qu'ils en prirent ombrage et s'en plaignirent à la Faculté. Celle-ci, s'imaginant qu'on voulait toucher à ses privilèges ou porter atteinte à son prestige, rendit immédiatement un arrêt qui chassait Duchesne de son sein. Ce ne fut pas tout : comme Paulmier, médecin de Caen, était l'ami de Duchesne, qu'il s'était déjà attiré en 1591,

(1) *Commentaires*, t. VII, fol. 131, au verso et Maurice Raynaud. (Les médecins du temps de Molière), loc. cit.

(2) Le docteur-Régent Loiseause faisait appeler : Avis ; Ledoux : Perdulcis ; Desjardins : Hortensius.

la censure de l'Ecole pour avoir voulu faire aux apothicaires un cours de chimie spagirique et qu'on n'avait pas pu avoir raison de son entêtement à porter l'antimoine aux nues, on profita de la plainte de Riolan pour confondre, dans une même réprobation, Paulmier, les charlatans et les médecins spagiriques et l'on rendit contre eux une sentence générale, en date du 13 août 1603, qui fut affichée sur les murs de la Faculté. Nous n'avons pas trouvé, dans nos recherches, cet arrêt contre Duchesne d'abord, puis contre Paulmier. Les *Commentaires* sont parfois si mal écrits, le latin, langue dans laquelle ils sont composés, présente de si nombreuses abréviations, personnelles, du reste, à chaque doyen, qu'il est très difficile de s'y reconnaître. Mais nous avons trouvé, à la date du 5 décembre, de cette même année 1603 une sentence contre un nommé Turquet qui peut nous donner une idée de ce que devaient être les accusations, proférées par le collège des Docteurs-Régents, contre Duchesne et Paulmier :

Collegium medicorum in academiâ Parisiensi legitime congregatum, audita renunciatione censorum, quibus demandata erat provincia examinandi apologiam sub nomine Mayerni Turqueti editam, ipsam unanimi consensu damnat, tanquam famosum libellum, mendacibus convitiis et impudentibus calumniis refertum, quæ nonnisi ab homine imperito, impudenti, temulento, et furioso profiteri potuerunt. Ipsum Turquetum indignum judicat, qui usquam medicinam faciat, propter temeritatem, impudentiam et veræ medicinæ ignorationem. Omnes vero medicos, qui ubique gentium et locorum medicinam exercent, hortatur ut ipsum Turquetum, similiaque hominum et opinionum portenta, a se suisque finibus arceant, et in Hippocratis ac Galeni doctrinâ constantes permaneant : et prohibuit ne

quis ex hoc medicorum Parisiensium ordine cum Turqueto eique similibus medica consilia ineat. Qui secus fecerit, Scolæ ornamentis et academiœ privilegiis privabitur, et de Regentium numero expungetur.

Datum Lutetiæ in scholis superioribus, die 5 decembris, anno salutis 1603 (1).

Voici la traduction que nous avons faite de ce document : « Le conseil des médecins de l'Académie de Paris, assemblé conformément aux statuts, après avoir entendu le rapport des censeurs auxquels on avait demandé d'examiner la justification parue sous le nom de Mayer Turquet, condamne à l'unanimité cette apologie comme étant un livre rempli de mensonges et d'impudentes calomnies qui ne peut avoir été que l'œuvre d'un ignorant, d'un homme sans aveu, en état d'ivresse et fou à lier. Il déclare Turquet indigne à jamais de pratiquer la médecine, à cause de sa témérité, de son impudence et de son ignorance des vrais principes de la médecine. Il engage tous les médecins qui exercent la médecine, en quelque lieu que ce soit, à s'éloigner de Turquet autant que faire se pourra et à rejeter de pareilles opinions. Il les exhorte à rester fidèles à la doctrine d'Hippocrate et de Galien et fait défense à qui que ce soit du conseil de l'ordre des médecins de Paris d'adopter les doctrines médicales de Turquet et de tous ses semblables. Celui qui n'agirait pas de la sorte serait privé des grades universitaires, des privilèges de l'Académie et expulsé de l'ordre des Docteurs-Régents.

(1) *Commentaires de la Faculté*, t. VIII.

Donné à Paris, à l'école supérieure de médecine, le 5 décembre de l'an de grâce 1603. »

Quelques jours après que la Faculté eut lancé ses foudres contre le malheureux Duchesne, parut le livre de Riolan père, intitulé : *Apologia*. C'était une réponse au *De priscorum philosophorum* et l'on peut penser si l'antimoine et son auteur furent maltraités. Seguin, Hautin, Akakia et Martin, médecins de Paris, qui se cachèrent pour la circonstance sous des noms d'emprunt, répliquèrent presqu'aussitôt. Quant à Duchesne, il ne donna sa réponse et sa justification qu'un an plus tard (1604). Une conséquence assez inattendue de tous ces incidents s'ensuivit : l'antimoine proscrit, revint occuper la scène plus que jamais. Mais on substitua à l'emploi du verre d'antimoine, jusqu'alors ordonné, le vin émétique, comme il semble résulter des observations de Riolan fils, dans la page 8 de la préface de ses curieuses *Recherches sur la Faculté*. Les seuls pratiquants qui continuèrent à donner le verre d'antimoine, incorporé à du sucre en poudre ou en tablettes, furent les Frères de la Charité qui, en 1602, avaient quitté l'Italie pour venir s'installer en France. Ils l'employèrent souvent, paraît-il, dans la colique saturnine, mais le déguisèrent sous le nom de *mochlique* ou de *macaroni*.

Riolan père étant mort (1606), la dispute prit des allures plus tranquilles. Duchesne se réconcilia même avec la Faculté et l'on commençait à respirer, lorsque l'irréconciliable Paulmier fit encore parler de lui en publiant un *Lapis philosophicus* (1609). Du coup, la Faculté se fâcha et voulut l'obliger à se rétracter. Loin d'acquiescer à cette

injonction, le médecin de Caen écrivit une satyre extrêmement mordante contre la Faculté, et surtout très injurieuse. Ainsi maltraitée et ne pouvant pas se défendre davantage qu'elle ne l'avait fait, la Faculté demanda justice au Parlement. Celui-ci prononça contre Paulmier, le 6 juillet (1609), un décret qui l'excluait à tout jamais de l'ordre des médecins de l'Ecole. Il ne fut donc pas rayé, comme on l'a dit, pour son attachement à l'antimoine, mais pour son entêtement et son impudence.

Voici encore une nouvelle décision de la Faculté ; nous ignorons à quoi elle se rapporte d'une manière précise ; nous la donnons pourtant, car tous ces arrêts éclairent d'un jour curieux la vie intime de l'ancienne Faculté de médecine :

« Et voicy ce qui se passa en 1615, à la requeste du prévost de Provins.

Die sabathie 5 septembris 1615. Convocati sunt doctores de excubiarum immunitate deliberaturi ; item, super libello supplice ad prætorem urbis agendici, vulgo Provins, a pharmacopolarum custodibus porrecto et ad facultatem ejusdem judicis sententia delato, quo quidem postulabant ut plurima remedia chymica quibus pharmacopolia illius urbis erant referta abrogarentur. Selegit ipsa Facultas magistros N. Petrœum, Riolanum, Duchemin, et Bragerium, qui illa remedia explorarent diligenter, referrentque ad Facultatem, etc.

Collegium med. Paris, legitimi congregatum audita, etc... Censuit unanimi omnium consensu, ista medicamenta chymica damnanda, pharmacopæis et omnibus aliis interdicenda ; itaque idem collegium omnes judices precatur, ut in eos severe animadvertant qui ejusmodi medicamenta præscribent, administrabunt et venalia exhibebunt.

Datum Lutetiæ, 18 octob., divo lucæ sacra, post rem pro more peractam 1615 (1).

(1) *Commentaires* t. IX.

Voici notre traduction : Le samedi 5 septembre 1615, les Docteurs-Régents, ayant été convoqués pour délibérer au sujet de l'immunité de leurs

Néanmoins, on s'était pendant toutes ces disputes, non pas en France, mais à l'étranger, occupé de recueillir des observations sur l'Antimoine. En 1620, Cornachinus, professeur à Pise, fit connaître la composition d'une poudre qui avait fourni à Dudley, Comte de Warwick, le moyen d'opérer des cures merveilleuses en Italie. Cette poudre conue sous le nom de *poudre cornachine* se composait de scamonée, d'antimoine diaphorétique, de crême de tartre et autres ingrédients moins importants. Par suite de la présence de tous ces corps, il devait se former là une sorte de réaction qui donnait naissance à de l'émétique. Or précisément, c'était à cette petite quantité d'émétique qu'étaient dus les succès surprenants de cette préparation. La découverte du tartre stibié était en germe dans ces observations. En effet, en 1631, Adrien de Mynsich, signalait ce nouveau résultat dans son *Thesaurus et armamentarium medico chimicum....*, ce qui n'empêche pas Hœfer de lui contester cette importanté découverte. L'auteur de l'*Histoire de la Chimie* est une suffisante autorité pour qu'on s'incline devant son opinion : Il

privilèges, et aussi pour instrumenter, à la requête respectueuse du prévôt de Provins, requête qui a été produite par tous ceux qui défendent les remèdes pharmaceutiques et portée devant la Faculté, par une sentence du juge auquel ils en appelaient, on leur a demandé de se prononcer contre l'emploi de la plupart des remèdes chimiques, dont les pharmaciens de la ville sont abondamment fournis. La Faculté a décidé, que les Docteurs-Régents Petrœus, Riolan, Duchemin et Brayer, examineraient ces remèdes, avec tout le soin désirable, et feraient un rapport à ladite Faculté.

Le collège des médecins de Paris, régulièrement assemblé, après avoir entendu... a déclaré d'un concert unanime, que ces médicaments chimiques étaient de détestables drogues et en a interdit la vente aux pharmaciens et à qui que ce soit. C'est pourquoi le Conseil, demande à tous les juges, de se montrer impitoyables à l'égard de ceux qui, usent de ces médicaments, les prescrivent ou en font commerce.

Donné à Paris, 18 octobre, etc.

fait remarquer, du reste, que le tartrate d'antimoine et de potasse devait être connu depuis longtemps déjà par les médecins spagiriques, puisque ceux-ci employaient les fleurs d'antimoine et faisaient souvent entrer le tartre dans leurs préparations. Il rappelle, en outre, que Libavius et Angelo Sala (*Anatomica Antimonii*, etc.), avaient déjà parlé en termes assez précis de ce composé. Toujours est-il que c'est à partir de Mynsich seulement que le tartre stibié pénétra en médecine pour constituer peu à peu une des plus importantes acquisitions de la Thérapeutique.

La Faculte de médecine de Paris, cependant, ne sougeait qu'à lutter contre les empiriques, les apothicaires ou les charlatans. Véritablement inconsciente ou volontairement aveugle, elle ne comprenait pas, ou le dédaignait, ce mouvement qui, comme un arbre trop vigoureux, menaçait d'envahir de ses nombreuses racines les mille fissures par lesquelles, la Thérapentique de Galien se désagrégeait de jour en jour. Jusque là, elle avait réussi à préserver sa pharmacopée contre le flot montant des préparations antimoniées. Or, en 1638 un évènement surprenant, inattendu, se produisit au sein même de l'Ecole, qui devait troubler pendant de longues années la quiétude de cette docte assemblée. — Cette date est précisément celle que nous avons donnée comme indiquant le début de la seconde phase de cette longue querelle.

Depuis (1623) une commission spéciale, nommée par le conseil des Docteurs-Régents, travaillait à la rédaction d'un *Antidotaire* au *codex pharmaceutique*. Tout le monde

l'attendait avec une certaine impatience bien qu'on sût qu'il n'avançait que lentement et avec cette prudence qui caractérise les corps constitués et en fait le gardien le plus sûr des institutions présentes, lorsqu'on apprit en (1638) que le doyen, Hardouin de Saint-Jacques venait de donner l'ordre de le faire imprimer. On s'arracha aussitôt l'ouvrage et on ne fut pas peu surpris d'y trouver tout au long décrits et même recommandés le *vin émétique* et le *vin antimonial* (1). Les vieux médecins, tous ceux qui étaient attachés au système de Galien, en furent atterrés. Comment l'ennemi avait-il pu pénétrer dans une place si bien gardée ? On ne le sut jamais, mais on soupçonna fort le doyen de fausser les registres de la Faculté.

Tout aussitôt une immense quantité de brochures, de pamphlets, de mémoires, de monographies parurent et se répandirent dans le public médical. Chacun voulut apporter le fruit de son expérience, porter aux nues les nouveaux remèdes ou les attaquer avec acharnement ; mais aucun ne songea à définir l'Antimoine ni à en décrire la composition chimique. On se demanda bien plutôt quel nom avait donné Adam, dans le paradis terrestre, à l'Antimoine ; on commenta le verset d'Isaïe : « Ecce sternam in stibio pedes tuos » (2), on invoqua l'autorité des Pères, de l'Ecriture-Sainte ; on chercha une comparaison

(1) D'après ce Codex, le vin antimonial se préparait avec une once de Foie d'Antimoine, fait avec parties égales de nitre et d'Antimoine détonnés, infusées dans deux litres de vin. On retrouve cette préparation dans l'édition de 1645.

(2) D'après les Antimoniaux, la plus belle promesse que Dieu put faire à son peuple c'était de le loger dans un palais d'antimoine.

dans la géométrie pour assimiler l'Antimoine au cercle qui n'a ni commencement ni fin, dans la mythologie pour pouvoir l'appeler le Protée des métaux, le Saturne des philosophes, le bâtard de Saturne, parce que ce dieu dévore tous ses enfants, et une foule de raisons qu'il nous est impossible de donner toutes.

C'était alors l'époque de la Fronde, les esprits étaient surrexcités, débordants de colère ou d'enthousiasme ; les accusations les plus ardentes, les plus inouïes étaient proférées contre les uns ou contre les autres. Tous les ouvrages étaient « précédés d'épîtres dédicatoires, de recommandations, d'approbations qui donnent en quelque sorte, jour par jour, la mesure du chemin fait par l'Antimoine et permettent de compter partisans et adversaires (1) ». Tous ces livres étaient d'autant plus lus, d'autant plus commentés qu'ils étaient écrits en français, contrairement à l'usage admis jusque là, et ce détail nous montre combien la question de l'Antimoine avait des racines profondes dans l'esprit de l'opinion publique.

La Faculté, un instant débordée, ne tarda pas à se ressaisir. Elle n'attendait qu'une occasion. Elle lui fut fournie par Jean Chartier, médecin de la Reine d'Angleterre, et fils de René qui édita les œuvres d'Hippocrate, Celui-ci, protégé par le puissant Vautier et croyant se faire bien venir de lui, publia en 1652 sous le décanat de Guy Patin, un libelle intitulé : *La science du Plomb sacré des Sages* (synonyme de l'Antimoine) où l'on pouvait voir sur la première page un hibou symbolique portant

(1) Maurice Raynaud, *loc. cit.*

des lunettes et entouré de flammes de tous côtés. Au-dessous, on lisait :

Le hibou fuit la clarté vivifique ;
Et quoi qu'il ait lunette et flambeaux
Il ne peut voir les secrets les plus beaux
De l'Antimoine et du vin émétique.

Malheureusement pour lui, Vautier étant mort dans le cours de l'année et la Faculté n'ayant plus aucune susceptibilité à ménager, instrumenta contre Chartier et le chassa de son sein. Chartier plaida et gagna son procès contre Guy Patin (1653). Mais le coût du procès avait emporté toutes les économies de l'auteur et ses créanciers le firent jeter en prison où il put réfléchir sur les inconvénients qu'il y a à se montrer trop parfait courtisan. Pendant qu'il méditait ainsi à loisir, les réponses les plus violentes à son livre paraissaient la *Légende antimoniale. Pithœgia, Atilogia, Alétaphanes, Orthodoxe ou l'Abus de l'Antimoine.*

L'auteur anonyme des quatre premiers mémoires que Guénaut eut le crédit de faire excommunier plus tard, était François Blondel, ancien doyen, le plus fougueux censeur de l'Antimoine qu'il fut possible de voir et qui finit, du reste, par en être la victime. Quant au dernier ouvrage il est de Germain et mérite seul que nous nous y arrêtions.

Ce livre constitue une sorte de dialogue, à la façon de Platon, et est destiné à établir le syllogisme suivant :

« Le vomitif violent est d'un périlleux usage es-fièvres continues, et nullement nécessaire aux intermittentes ;

Or, est-il que le vomitif d'antimoine est violent

Donc, le vomitif d'antimoine est d'un périlleux usage es-fièvres continues, et n'est nullement nécessaire aux intermittentes ».

Trois personnages sont sur la scène : *Orthodoxe* qui est un sage et un homme d'un certain âge ; *Iatrophile* et *Philalèthe*, deux jeune gens. Ceux-ci, ayant entendu vanter les merveilles de la nouvelle thérapeutique et voyant tout le monde guérir avec l'antimoine, (c'est un aveu que fait là Germain sans s'en douter), décident d'aller trouver le docte et disert Orthodoxe pour lui demander son impression, on dirait de nos jours une interwiew. Orthodoxe est à sa maison de campagne. De loin, Philatéthe l'aperçoit et s'écrie : « C'est lui-même, je le reconnais à sa taille et à son port majestueux... » Et l'on s'installe et l'on cause du sujet d'actualité. Bien entendu, les personnages ne sont que des comparses puisqu'en réalité ils sont tous du même avis : contre l'antimoine.

Le livre de Germain, est, malgré tout, un des plus modérés et des sages qu'ait produit cette discussion médicale. Germain n'a pas de préjugés contre la chimie, il est convaincu quela nature a créé les remèdes propres à chaque maladie et que c'est à nous de les découvrir, il admet même la réalité des médicaments spécifiques; mais il est intraitable sur un point, l'antimoine. Et ses raisons ne manquent pas de valeur, certes ! Il faut encore attendre pour se prononcer.., on ne connaît pas assez bien l'action de l'antimoine...., « il n'est pas permis, en l'exercice de la médecine, qui nous met entre les mains la vie et la mort des hommes, d'imposer de nouvelles lois, et de laisser les meilleures maximes de nos premiers maîtres, que la suite de tant de

siècles a fait reconnaître pour avoir été aussi judicieusement établies qu'elles se trouvent véritables etc, » (1).

Une critique aussi calme, comme le fait remarquer M. Maurice Raynaud, aurait dû être un appel à la conciliation. Mais cela ne faisait pas le compte des antimoniaux. Eusèbe Renaudot, le fils de Théophraste le gazetier, croyait avoir des injures de famille à venger. Il entra, à son tour, dans la lice avec un ouvrage divisé en deux parties : l'*Antimoine justifié et l'Antimoine triomphant* (2). Sous le titre de l'œuvre apparaît la devise suivante :

Est in quibusdam tanta perversitas
Ut inventis frugibus glande vescantur.

C'est assez dire ce que sera ce pamphlet. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que ce long libelle dédié à Guénaut, est précédé par une liste de soixante-un docteurs de la Faculté de Paris, la moitié environ, qui se donnent tous plus ou moins comme partisans de l'antimoine et du vin émétique. Voici la déclaration de ces médecins :

Le sentiment des Docteurs-Régents en médecine de la Faculté de Paris touchant l'antimoine.

« Nous soubsignéz, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que les qualités de l'antimoine ayant (ayâs) esté par un long usage et une expériance continuelle, reconnuës de nous estre grandemêt convenables à la guérison de quâtité de maladies, nous declarôs que ce remede biê loing d'estre chargé d'aucune malignité veneneuse, il â plusieurs rares vertus qu'un Medec. peut employer à combattre heureusement grand nombre de ces maladies, moyennant qu'il le fasse avec beaucoup de discretion. En foy de quoy nous avons voulu signer cet escrit. Fait à Paris, le vingt-sixième Mars mil six cent cinq.-deux (1652).

(1). *Orthodoxe :* Introduction
(2). E. Renaudot, loc. cit.

R. Chartier, I. Degorris, Henaut, F. Guenaut, De Pois I. Bourgeois, De Vailly, De Beaurains, De Bourges, Pijart, Quignebœuf, Du Cledat, Bedé des Fougerais, De Sainct-Iacques, Jouuin, X. Bodineau, I. Theuart, C. Hubaut, Rainssant, Vacherot, I. Regnaut, Dupré, I. Defrades, J. Chartier' Leger, Le Vignon, Denyau, Le Mercier, Richard, Le Tourneurs, Akakia, Marés, I. Ganois, D. Ioncquet, F. Langlois, Paiot, Le Breton, Le Gaigneur, I. Cousin, G. Petit, Moriau, J. Garbe, Guyet, Demercenne, Du Pont, Tardy, Maurin, J. Hamon, Morand, I. Renaudot, E. Renaudot, Bachot, Dieuxjouye, Mauvillain, Debourges, Hureau, M. Langlois, Lopes, Arbinet, De Sarte, F. Landrieu.

A la suite de ce document, viennent un grand nombre de pièces de vers dédiées à Renaudot ou consacrées à glorifier l'antimoine. En voici une qui nous a paru plus intéressante que les autres. Elle est signée par G. Hureau, Doct. Rég. F. P. :

L'ANTIMOINE A L'ORTHODOXE

Tu m'accuse d'estre poison
Orthodoxe, on pourra le croire,
Si tu fais perdre la mémoire
De ta fameuse guérison.

C'est malgré toi que l'on me donne
Le gloire de ce noble effort ;
Qui t'a retiré de la mort :
Les poisons n'épargnent personne.

Peut-estre en lisant ton escrit,
Rempli d'une jalouse envie,
On croira, te sauvant la vie,
Que j'ai renversé ton esprit.

M'en deusse tu blasmer encore,
Je veux t'obliger de nouveau,

Pour te restablir le cerveau
Je te conseille l'Ellébore.

Précieux Elixir, céleste magnésie,
Ame de la nature et ses plus grands efforts,
Esprit dont la vertu resuscite les morts,
Et leur rend l'embonpoint aussi bien que la vie.

Quoi que chante des Dieux l'antique Poésie
Ton liquide thresor, qui passe leurs thresors,
Pour nous purifier et dedans et dehors,
Vaut mieux que leur nectar et que leur ambroisie.

COLLETET.

Si de doctes ingrats ternissent ton honneur,
Le docte Renaudot, d'une masle vigueur,
Fait éclater pour toi ce qu'il a de plus rare.

De l'iniuste mespris du bien que tu leur fais,
Ne ressemblent-ils pas à ce peuple barbare
Qui reçoit le soleil et l'accable de traits ?

COLLETET

Ceci fait, Renaudot entre seulement dans son sujet. Il déclare qu'il n'entend nullement couvrir d'insultes ses contradicteurs (1), il désire seulement répondre au livre de Germain parce que celui-ci contient des inexactitudes et des erreurs au sujet de l'antimoine. « Un fameux peintre, ayant représenté un cyclope d'une grandeur démesurée, il s'avisa pour le faire mieux paraître de peindre de petits satyres qui mesuraient la grosseur de son pouce avec des thyrses (2) ». Ainsi conclut-il, l'antimoine apparaît à côté des autres médicaments. Son livre, du

(1) « Quoi qu'il puisse les appeler avec raison les plus grands scélérats et les plus grands meurtriers du monde ».

(2) E. RENAUDOT, loc. cit. p. 15.

reste, fourmille de ces aperçus ingénieux, de ces comparaisons qui frappent et demeurent en l'esprit. On voit que c'est un convaincu qui parle et qui sait dire ce qu'il pense. Mais il ne faut pas lui demander des détails précis sur la composition de l'antimoine et de l'émétique, ce n'est pas son rôle : il n'est ni chimiste ni charlatan. « Vous appelez la chymie une nouvelle médecine, vous faites l'honneur à la servante de la prendre pour la maîtresse. Elle n'a d'autre ambition que celle accordée à la pharmacie et d'entrer dans la thérapeutique (1).... « où elle tranchera le nœud gordien de la maladie ». Cependant, il s'étend longuement sur l'accusation qu'on a portée contre les préparations stibiées, à savoir qu'elles contiennent un principe vénéneux. « Evidemment, c'est un remède violent. Où serait son mérite s'il n'avait pas cette qualité qui le fait triompher de la plus grande partie des maladies (2) », mais il est ridicule de dire qu'il tue « par la violence des évacuations tant supérieures qu'inférieures, vu que par l'ordinaire il est si retenu dans son opération qu'on le blasme alors de n'avoir pas agi suffisamment ». Et si c'est un poison, comme le soutient Orthodoxe, s'il est la « quintessence de tous les venins et le plus grand en malice (3) » où sont les marques de cette malignité étrange ? qu'il nous le dise.

Renaudot indique ensuite et précise les indications de l'antimoine. Il commence par reconnaître trois sièges possibles aux maladies : les esprits, les parties solides

(1) E. Renaudot, loc. cit. p. 26.
(2) E. Renaudot, loc. cit. p. 69 et 70.
(3) Germain, Orthodoxe, loc. cit.

et les humeurs. C'est contre ces dernières que l'antimoine a un pouvoir à peu près absolu. Comme ses contemporains rangeaient dans cette catégorie les trois quarts des maladies, il en résulte, qu'aux yeux de Renaudot, le vin émétique est un remède presque universel. L'emploi des antimoniaux est le suprême effort de la science :

« Il est difficile de passer plus outre ; mais il faut que l'esprit humain, arrêtant le vol de ses prétentions, se contente de la possession de ce remède, qui n'a jamais rien eu, dans le nombreux fatras de tous ceux de l'antiquité qui le puisse égaler, j'en excepte la saignée et le sené. »

— « Pour détruire les charlatans.... employons bien les remèdes dont ils se servent mal...» (1).

L'ouvrage se terminait, enfin, par quelques pages éloquentes où il était fait un solennel appel à la méthode expérimentale du chancelier Bacon.

Malgré tout, l'antimoine avait de la peine à triompher, et le bruit qu'avait fait le livre de Renaudot, n'était pas dissipé, que Perreau s'écriait dans un livre intitulé le *Rabat-joie de l'Antimoine* (2) : « Eusèbe Renaudot est un traître et un fils de traître. Il a cherché à séduire la Faculté par des baisers de Judas, qui cachent les plus noirs dessins »... « Il ne faut pas pactiser avec l'insurrection ». — « Il faut rejeter ces nouveautés, autant dangereuses en notre art, qu'elles le sont en religion. » Et Perreau dédie son mémoire à *la meilleure et plus saine partie* de

(1) Les charlatans étaient, à cette époque, excessivement nombreux — Et les superstitions — Il faut croire que la sorcellerie avait encore des adeptes, puisque ce n'est en 1672 seulement que Louis XIV fit déense aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. VOLTAIRE (siècle de Louis XIV, t. III, p. 73 74)

(2) Le titre complet. *Rabat-Joie de l'antimoine triomphant, ou examen de l'antimoine iustifié de M. Eusèbe Renaudot.*

MM. les Docteurs-Régents de la Faculté de médecine de Paris.

Ce mauvais pamphlet nous indique la façon dont on discutait à cette époque. A part cela, il n'a aucune valeur.

Il commence avant tout par retourner l'épigraphe de Renaudot :

Perversitas est tanta quorandum ut velint,
Frugibus repertis, glande vescier tamen
Sed major est perveristas, salubribus
Tot bene repertis, malle virus stibii.

Renaudot a annoncé qu'il avait reçu des approbations, Perreau déclare qu'il en possède autant, et comme il faut tout réfuter, « a capite usque al calcem », il parodie chacune des seize pièces de vers qui précèdent *l'antimoine triomphant*. A Colletet, il répond :

Détestable élixir, funeste magnésie,
Peste de la nature et de ses doux efforts,
Qui peuples tous les jours le royaume des morts...

Puis il s'adresse tous les honneurs de la victoire, par un sonnet qui commence ainsi :

L'antimoine a perdu son crédit et sa gloire
Le géant des métaux est moindre qu'un enfant...

On trouva moyen d'aller plus loin encore dans les insultes et la calomnie, car Perreau avait annoncé qu'il dirait des injures : un ancien doyen, Merlet, publia presque en même temps que l'auteur précédent, une réponse qui n'est même pas ridicule, mais grotesque. Voici la table des chapîtres de ce volume sur lequel nous n'insisterons pas.

Chap. I. — Des calomnies,

Chap. II. — Des mensonges,
Chap. III. — Des vanités,
Chap. IV. — Des flatteries,
Chap. V. — Des gausseries,
Chap. VI. — Des contradictions, et il y en a douze comme cela !

Au moment ou tous ces ouvrages parurent, Guy Patin était doyen de la Faculté. C'était un chaud partisan de la tradition, partant un ennemi de l'antimoine, mais il était encore plus ami de son repos, car les fonctions de doyen n'étaient pas une sinécure. Son rôle ne se bornait pas à conduire les processions et à prononcer de belles harangues, il avait à s'occuper de tous les incidents qui se présentaient, à défendre la Faculté devant les tribunaux, à poursuivre tous ceux qui pouvaient porter atteinte à ses privilèges et à sauvegarder la dignité de ses administrés. Cependant « s'il ne lance pas de manifeste, il se contente d'attiser le feu », avec cet art de la parole, cette élégance du style concise et brillante qui faisaient de lui, sinon un homme remarquable, du moins une personnalité de valeur :

« Les chimistes, les apothicaires et les charlatans, écrivait-il, sont les démons du genre humain en leur sorte, principalement quand ils se servent de l'antimoine. » — « Je pense vous avoir envoyé ci-devant *stibii novæ vindiciæ*, en vers hexamètres et pentamètres contre l'antimoine ; en voilà d'autres un peu meilleurs que je vous envoie. Ne dites à personne que ce soit moi qui vous les ai envoyés ». (Lettre à Falconnet), (1650) (1).

(1) Toutes les citations que nous donnerons de Guy Patin sont extraites de ses *Lettres* (Edit. Réveillé-Parisse).

Mais. comme il prépare sa candidature au décenat, il mesure ses termes contre l'antimoine :

« Je sais trop bien que s'il appartient à quelqu'un de se servir de l'antimoine, que c'est affaire aux docteurs dogmatiques, qui sauront bien prendre leur temps et le donner bien à propos, lorsqu'il est bien préparé »

Plus tard, lorsqu'il aura été nommé, il n'aura plus de ménagements à garder et écrira :

« Au pis aller vous pourrez aller saluer M. Vautier, premier médecin du roi, mais ne lui parlez point de moi : nos chiens ne courent pas ensemble ; je ne suis, ni ne veux être ni docteur antimonial (je sais trop bien que l'antimoïne est un poison), ni esclave de sa fortune. *Habeat sibi res suas, per me licet* ». Lettre CV. (20 avril 1650).

— « Il a eu raison (Renaudot) d'intituler son livre : l'*Antimoine triomphant* ; car pour triompher il fallait en avoir tué pour le moins six mille... Il en a plus tué que n'a fait le roi de Suède en Allemagne ».

— « L'antimoine a été condamné par deux décrets solennels de notre Faculté, tous deux autorisés de la cour du Parlement, par arrêt de l'an 1566 et l'autre en 1615. Il fallait : 1° casser ces deux décrets par trois assemblées tenues exprès ; on a rien fait de tout cela et ainsi l'*antimoine demeure poison*... »

Il ne meurt pas une personne dans Paris sans qu'il aille demander si le malade a pris ou non de l'antimoine ; s'il en a pris, il devient aussitôt un martyr. Il n'hésite pas à accuser Guénaut d'avoir empoisonné sa femme, sa fille, son neveu et deux gendres. Stibium sous sa plume devient *stygium*, le vin émétique : hénétique ou *hérétique*. — « Il faut qu'il y ait des hérésies afin que les bons soient éprouvés ». Et cependant il a été à peu près prouvé que Guy Patin donnait de l'antimoine secrètement.

La Faculté déclare péremptoirement le fait au Parlement, dans sa deuxième défense en 1668. Bayle (Dictionnaire historique) raconte même que Patin avait passé longtemps, en Allemagne, pour avoir voulu empoisonner son fils avec l'antimoine et que ce dernier avait guéri contre toute attente (1).

L'antimoine continuait toujours à faire son chemin, lentement, mais sûrement. En 1657, il était pourtant difficile de dire à qui resterait la victoire. Le public commençait à s'intéresser à cette querelle, la mode s'en était emparé, les poètes chantaient à l'envi ses mérites et ses échecs :

> Il compterait plutôt combien dans un printemps
> Guénaut et l'antimoine ont fait mourir de gens.
>
> Boileau (Sat. IV, v. 31, 32.)

Enfin il ne fallait plus à ce médicament qu'une chose pour avoir tous les bonheurs : le moyen de pénétrer à la Cour. Chose incroyable, il l'eut. En cette même année 1867, l'antimoine eut l'honneur d'être attaqué en pleine Cour, dans un ballet de Benserade, intitulé *L'amour malade*. Dans ce divertissement le Temps et le Dépit, deux médecins se rencontrent au chevet d'un malade, l'Amour, dont la Raison est la garde-malade. Ils ordonnent à l'Amour comme remède la distraction d'un ballet facétieux « divisé en dix entrées comme en autant de prises ; après chacune d'elles, l'un des consultants chante quelques vers. » Le ballet terminé, Amour, qui n'est pas

(1) Il est vrai que Guy Patin demanda à la Faculté d'Iéna, où le bruit s'était propagé, une satisfaction et qu'il l'obtint ; on força Axtius, un des professeurs, de déclarer que le bruit était erroné.

bien malade, déclare qu'il est guéri. Voici quelques vers de cette pièce :

Le Dépit. — ... Ce mal, dont se rit le savant Galien,
Jusqu'à l'extrémité porte souvent les hommes,
Mais n'en fait plus mourir dans le siècle où nous [sommes.
De l'Antimoine, exprès de ma main préparé,
Y serait, ce me semble, un remède assuré,
Et, chassant de son sein l'humeur qui fait sa peine,
Ce fâcheux mal d'amour se changerait en haine.

La Raison. — Ce ne sera jamais de mon consentement
Que l'on lui fera prendre un tel médicament,
Dont la force, nuisible à tout ce qui respire,
N'apaise point un mal sans en causer un pire...

Et la Raison, qui a sans doute une grande expérience de ces choses, condamne l'antimoine sans autre forme de procès.

L'antimoine n'était pas si condamné que cette brillante facétie tendait à le faire croire. Un événement inattendu, un de ces hasards prestigieux, comme il s'en rencontre parfois aussi bien dans la vie des individus, que dans la marche des idées vers la lumière, changea tout à coup la face des choses et précipita la question vers son dénouement. Le roi tomba malade ! On était alors à l'année 1638, et Louis XIV, qui avait alors vingt ans, était venu avec Mazarin, assister à la défaite de l'armée de Flandre, commandée par Don Juan d'Autriche. Le pays était malsain, la saison désagréable. Louis XIV, peu de jours après son arrivée au camp, fut obligé de s'aliter. On le transporta aussitôt à Calais. Le médecin ordinaire de la cour, Valot,

qui nous conte tous ces détails dans le *Journal de la santé* (1), donnait ses soins au maréchal de Castellane, dangereusement frappé au siège de Dunkerque. Quand il revint, il trouva le roi en proie à une fièvre ardente et à des symptômes alarmants. Il prescrivit saignées sur saignées, purgatifs sur purgatifs : malheureusement, le septième jour arriva sans amener la « crise » qu'il attendait. Il fallait avoir une consultation sans perdre une minute. Plusieurs médecins P. Guénaut, Esprit, Daquin, Yvelin, furent mandés de Paris. L'état de Louis XIV paraissait désespéré, et Mazarin prenait déjà ses mesures pour mettre à couvert ses immenses richesses, tandis que les courtisans se tournaient vers Monsieur, frère du roi. Que fallait-il faire? La consultation des sommités médicales n'avait pas donné de résultats. Quelqu'un proposa le fameux remède tant vanté et aussitôt Mazarin qui présidait la réunion, opina pour qu'on tentât cette dernière chance. Il y avait précisément, dans les environs, un médecin, Du Saussoy, qui obtenait des cures merveilleuses avec l'antimoine. On alla le chercher : celui-ci s'assit sur le lit du roi en disant : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas » (2). Et, en effet, dès que le roi eut pris une once de médicament et « eut purgé vingt-deux fois », il se trouva tout à coup beaucoup mieux et ne tarda pas à guérir. S'il faut en croire Valot, « cette maladie du roi fut un grand bonheur pour l'Europe entière, en consacrant

(1) Ce *Journal de la Santé* se trouve à la Bibliothèque Nationale.

(2) C'est Voltaire qui nous conte le fait dans son siècle de Louis XIV, t. I, p. 121. Voir aussi les *Mémoires* du Temps.

d'une manière définitive et par un éclatant exemple, les merveilleuses propriétés de l'antimoine » (1).

Le bruit de la guérison du roi se transmit, comme une traînée de poudre, à Paris. Des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises. Ce fut une allégresse sans pareille. Quant à Guy Patin, il dissimulait mal son dépit de n'avoir pas été appelé en consultation, lui doyen du corps enseignant, et était partagé entre la satisfaction de savoir le roi hors de danger et la haine qu'il portait à l'antimoine. « C'est un jeune prince digne d'être aimé, écrivait-il, même de ceux à qui il n'a jamais fait de bien, qui a de grandes parties, et sur les inclinations duquel la France peut fonder un repos, que les deux cardinaux Richelieu et Mazarin lui ont ôté. Je me sens pour lui une inclination violente, au-delà de ce que les Français ont d'ordinaire pour leurs princes » (2). Mais que le roi ait été guéri par l'antimoine, jamais de la vie ! : « Çà été une fièvre continue putride, qui avait besoin seulement de la saignée et d'une diète rafraîchissante avec de légers purgatifs, sans aucun besoin de vin émétique, comme ils publient qu'on lui a donné (2) ». Cependant, il n'y a pas à douter de la réalité du fait. Mlle de Montpensier (3), dit que Louis XIV n'a pas pris seulement une fois mais deux fois de l'émétique ; cet aveu ne déconcerte pas l'incrédule doyen.

« Ce n'est pas la peine de dire que le vin émétique a sauvé le roi, vu qu'il en a pris si peu qu'il ne se peut moins ; et même le roi ne voulut point prendre l'autre remède, qu'ils ne lui jurassent qu'il n'y avait point de vin émétique, tant il le haïssait encore. Ce qui a sauvé

(1) *Valot* : loc. cit.
(2) et (3) *Guy-Patin*, (Lettres) loc. cit. t. II.

le roi, a été son innocence, son âge fort et robuste, neuf bonnes saignées, et les prières des gens de bien comme nous » (1).

Quoi qu'il en soit, le roi en avait bel et bien pris et Guénaut, dont le triomphe était loin d'être modeste puisqu'il se plaignit de n'avoir pas été payé aussi cher que l'on aurait dû, recevait chaque jour le témoignage admiratif des gens de cour et des poètes les plus connus. Scarron lui dédiait le sonnet suivant :

Le plus aimable roi qu'ait adoré la France,
Le plus digne héros que notre siècle ait vu
Languissait dans un lit, et son corps abattu
Faisait par sa pâleur juger de sa souffrance.

Celle qui met au ciel toute son espérance,
En qui la tendresse égale la vertu,
Anne, voyant son fils d'un tel mal combattu,
Du secours des humains entrait en défiance.

A la Cour, où régnaient la puissance et l'effroi,
On faisait nuit et jour mille vœux pour le roi,
Quand l'illustre Guénaut calma ce grand orage.

Il vient, il voit le roi, l'entreprend, le guérit.
Tout pleurait à la Cour, maintenant tout y rit.
Quel Dieu, quel Esculape en eût fait davantage ?

Il n'y avait pas jusqu'à Guy Patin qui ne reçut des vers, mais c'était pour le consoler. Son ami et confrère Etienne Bachot lui dédia cette spirituelle épigramme :

Nil mirum, in stygias si non demiserit undas

(1) *Mlle de Montpensier*, (Mémoires), p. 295.

Te stibium, ô nostrum rex Lodoice, decus!
Servarunt vitam, victricia fata ministri ;
Præsidibusque deis, ipsa venena juvant.

Nicolas Gervaise alla plus loin encore, il composa en latin un long poème (1) où tous les purgatifs, la manne, le séné, la casse, le nerprun, la rhubarbe étaient passés en revue. Quand il en arrive à l'antimoine, ah! comme il s'étend avec détails sur la maladie du roi, sur la désolation de la Cour, sur les angoisses du royaume! Mais Guénaut veillait :

Nec Deus in tanto rerum descrimine Francis
Defuit : auditi gemitus et vota parentis.
Ecce repente novus Chiron, novus arte Melampus
In medio Guenaltus adest, cui nosce futuros
Morborum eventus, lethique arcere timores
Parta annis usuque dedit solertia longo.

. . . . . .

Jam pete naturam probris jam fœda novercæ,
Nomina, projectique hominis falsum objice crimen !
Disce amens quantos pro te gerat anxia curas,
Disce Machaoniis quœ sit fiducia lymphis !

Il ne manquait plus à l'antimoine qu'un poème épique pour louer ses hauts faits. Chose incroyable! ce poème existe et il a pour titre ronflant : *La Stimmimachie, ou le Grand combat des médecins modernes* (2), touchant l'usage de l'*antimoine*. Il est écrit en vers de huit pieds et n'a

(1) *Nicolas Gervaise : Catharsis, sive Ars purgandi corporis humani*, Carmen heroïcum. Paris, 1666.

(2) Le titre est suivi de cette mention : *Poème histori-comique dédié à Messieurs les médecins de la Faculté de Paris*, par le sieur C. C.
Il est du au Père Carneau, Célestin.
Voy. Bibliothèque nat. (Te, 88).

aucune valeur. On n'y trouve que quelques passages qui sont spirituels.

Je dis donc que je vais décrire
Un grand combat à faire rire,
Mais un combat intéressé
Où chacun est plus empressé
A témoigner force et courage
Qu'à pas un siège de notre âge.

. . . . . .

C'est un combat de médecins
Dont les tambours sont des bassins...
Les seringues y sont bombardes,
Les bâtons de casse hallebardes,
Les lancettes y sont poignards,
Les feuilles de séné pétards, etc.

La Faculté subissait donc, de plus en plus, la pression de l'opinion publique. Cette maladie du roi avait été un coup de grâce donné à sa longue résistance. Du reste, des défections se produisaient chaque jour dans son sein et tous les médecins donnaient l'antimoine dans leur pratique. Dans un tel état de choses, il suffit souvent d'un homme audacieux pour provoquer les plus imminentes catastrophes. Le 18 décembre 1665, Jacques Thévart présenta, de sa propre autorité, au Parlement, une requête tendant à obtenir « l'existence légale de l'antimoine » (1). L'ancien doyen, François Blondel, mit aussitôt opposition à la procédure et obtint un premier succès. Malheureusement pour lui, le doyen en fonctions, Le Vignon, ayant à

(1) *Maurice Raynaud*, loc. cit.

son tour attaqué le jugement, le procès recommença. Mille et mille incidents se produisirent alors, questions de compétence, appels, requêtes civiles, toute la gamme de la chicane juridique, évoluèrent autour de la question. Le Parlement, ne sachant où donner de la tête, ne comprenant rien à ces discussions médicales, finit par où il aurait dû commencer : il nomma deux commissaires, conseillers à la Cour, Jean du Tillet et Henri de Refuge, avec mission de faire assembler la Faculté pour que celle-ci donnât son avis.

Decretum saluberrimæ Facultatis medicinæ Parisiensis

« Die lunæ 29 martii, convocata speciali articulo principis senatus jussu et per juramenta a majori Bidello, Facultas, ut de antimonio suam ferret sententiam, prœsentibus integerrimis et œquissimis judicibus delegatis D. D. De Refuge et Du Tillet, et M. Nicolao Doë clarissimi procuratoris catholici vices gerente, *censuit* nonaginta duorum doctorum voce ac suffragio, ex congregatis centum atque duobus, inter purgantia medicamenta antimonium numerari, et penes unumquemque doctorem esse id, occasione data, prœscribere, ut et de eo Scribere, ac disputare publice, ea lege ut hœc communi fiant bono. Ego annuentibus D. D. de Refuge et du Tillet, solo M. Franc. Blondel reclamante, sic conclusi.

« Signé : Le Vignon. » (1)

La Faculté s'étant réunie et ayant donné cette fois-ci, à la majorité de ses membres, un avis favorable, le Parlement prononça le jugement suivant :

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT

Reçu par la cour le procès-verbal de MM. Henri de Refuge et Jean du Tillet, con^ers^ de Icelle, du 29 mars dernier, en exécution

(1) *Commentaires* : Loc. cit.

des arrestes rendus le 16 febvrier et 6 dudit mois de mars, entre M. Jacques Theuart, docteur régent en la Faculté de médecine en Luniversité de paris, professeur es Escholles de Laditte faculté ; Et françois le Vignon doyen de Laditte faculté d'une part ; Et Me françois Blondel aussi docteur Regent de Laditte faculté, contenant les comparitions, dires, réquisitions, oppositions Et contestations desdicts Theuart, le Vignon et Blondel, Et réquisition de Me Nicolas doe substitut du procureur general, avec lequel lesdicts conseillers se seroient transportes es Escholles de Ladicte faculté ensemble les advis Et suffrages de cent médecins assemblés en Laditte faculté (*sic*) sur le vin Emetique dont il s'en Est trouvé (*sic*) quatre vingt douze lesquels ont este d'advis de mettre le vin Emetique entre les remedes purgatifs Et les huict autres au contraire que cestoit un venin Et le décret de Ladicte Faculté faut de de suite avec leur permission par ledict le Vignon doyen dicelle ouy ledict raport le tout considere Laditte cour a entheriné (sic) Et Entherine ledict advis Et decret ce faisant permet a tous docteors (sic) medecins de laditte faculté de se servir dudict vin emetique pour les cures des malades, den escrire et disputer, faict néanmoins inhibitions Et deffences à touttes personnes de sen servir que par leur advis ordonne que le present arrest sera lu en La faculté de medecine et inscrit dans Leur Registres a coste du decret de 1566, qui déffent et prohibe de se servir dudit vin Emetique ; et seront les oppositions de Theuart et Hureau, ensemble Larrest de chartier, remis dans lesdits registres a La diligence du doyen.

Faict au parlement le dixième avvril 1666, signé (*sic*) du Tillet et collatione Et sur le dos est escrit le seize auuril 1666 i ay baille copie a Me Sauvage procureur dudict Blondel.

Signé : Masson
Le Vignon
Decanus

(1) Nous avons donné ce document important tel que nous l'avons copié dans les *Commentaires* de la Faculté. La signature : Le Vignon, n'est pas de la même main que celle qui a transcrit l'arrêt. M. Réveillé-Paris a

Ainsi sur 102 médecins assemblés, 92 venaient de se prononcer pour l'antimoine. Parmi les huit derniers défenseurs, nous trouvons naturellement des vieillards, Guy Patin, Mentel, Germain et surtout Blondel. Ce dernier mérite une mention spéciale. Rien n'avait pu le fléchir. Malgré cette décision importante, il s'insurgea encore. Il plaida de nouveau, perdit son procès et alla en appel. Finalement, ayant dépensé tout ce qu'il avait d'argent, ses créanciers vendirent ses meubles et le jetèrent dans la rue, sous le décanat d'Armand de Mauvillain. Les pièces de l'affaire Blondel se trouvent à la Bibliothèque Nationale et constituent un volumineux dossier.

On ne se fit plus faute de discuter publiquement de l'antimoine, après cet arrêt. Mais Germain voulant, comme Blondel, lutter jusqu'au bout, proposa un jour comme sujet de thèse la question suivante. *Potuit-ne hactenus ulla preparatione antimonium emendari?* (1668) (1). Son candidat, Daquet — on est toujours de l'avis de ses juges — ne pouvait faire autrement que de charger d'opprobre les préparations antimoniées; il le fit avec si peu de mesure, que le doyen intervint par un coup d'état : il s'opposa à la soutenance. Blondel, dont l'affaire était alors pendante, s'empara avec empressement de cet incident et le fit joindre à ses réclamations.

Le doyen fut obligé de plaider lui-même sa cause

donné de ce texte une traduction dans laquelle il a mis un peu d'ordre' mais sans doute n'a-t-il pas collationné cette traduction sur le texte des Commentaires, car après les mots : doyen d'icelle, il ajoute : « dont lesdits conseillers auraient donné acte et ordonné qu'ils en feraient rapport ».

(1) *Recueil des Thèses de la Faculté*, t. I.

Voy. également le *Quæstionum medicarum series chronologica*, dressé par Th. Baron, gros vol. in-4 (1752).

devant le Parlement ; il déclara que le doyen — toujours la lutte pour les prérogatives ! — ne pouvait laisser soutenir une thèse sans l'avoir approuvée et il gagna son procès, comme il était facile de le prévoir.

En 1672, le vieil Hardouin de Saint-Jacques, le même qui avait ouvert subrepticement la porte aux préparations antimoniées dans le Codex de 1637, eut, après trente-cinq ans, la plus grande satisfaction de sa vie. Il présida une thèse intitulée : *An morbis oppugnandis* (1) *et expugnandis stibium?* Le candidat Pierre Ozon répondit par l'affirmative, mais « comme pour prévenir tout mal-entendu et toute supposition d'une alliance de près ou de loin avec les ennemis de la Faculté, il accabla d'injures les plus grossières les chimistes, auxquels il déclare bien haut que les médecins ne doivent rien, puisque c'est *Hippocrate qui a découvert les vertus purgatives de l'antimoine* ». La Faculté trouvait là, enfin, ce terrain d'alliance entre la nouveauté et le passé qu'elle avait tant dédaigné ! Mais comme aucune expérience ne corrige l'esprit humain, quand il est engagé dans une voie fausse, le même Hardouin faisait la même année soutenir une thèse : *Est-ne sanguinis motus circularis impossibilis ?* (2) où la découverte si célèbre et si importante de Harvey était traitée avec le même dédain, la même inconscience que la question de l'antimoine l'avait été un demi-siècle plus tôt.

A partir de ce moment, l'antimoine s'installa dans le domaine de thérapeutique comme en un logis qui lui aurait appartenu de tout temps. Les médecins l'employèrent à

(1) et (2) *Recueil des thèses*, t. 3 et II et *Th. Baron*, loc. cit.

qui mieux; on précisa d'une manière plus claire les indications de son emploi ; on l'essaya dans plusieurs affections nouvelles, surtout dans celles qui avaient résisté à tous les traitements ; bref, on sembla vouloir entrer définitivement dans une voie nettement progressive. Malheureusement, ce beau feu ne dura que quelques années et l'on continua, comme par le passé, à employer les préparations les plus complexes (1) sans se demander s'il n'y avait pas mieux à faire. Quant à la partie du médicament qu'on appelait « vénéneuse » (arsenic) et qui continuait à causer quelques accidents, on pensa, après quelques timides essais chimiques, qu'il était impossible de s'en débarrasser. Il faut arriver au siècle suivant, à l'année 1761, pour trouver une communication intéressante concernant ce point de détail. Jacquet, chirurgien de S. A. S. le Prince Louis de Würtemberg, ayant trouvé, croyait-il, un moyen de débarrasser l'antimoine des petites quantités d'arsenic qu'il contient le plus souvent, il fit connaître la découverte à « MM. les Doyens et Docteurs-Régents de la Faculté de Paris en l'Université de Paris », pour démontrer que sa composition était supérieure à tout ce qui avait été connu jusque là et guérissait « les maladies de la lymphe, celles de la peau, la vérole même ». Il ne demandait qu'une chose à la Faculté : le secret absolu sur la préparation et compo-

(1) Parmi ces préparations, il faut citer les *Pilules perpétuelles*, qu'on rendait telles qu'on les avait ingérées. Elles resservaient naturellement quelques jours après.

Disons, en outre, que l'on trouvait, il y a encore trente ans, dans les pharmacies, des gobelets en antimoine, comme on en rencontre, de nos jours, en bois de quinquina ; on mettait dans les premiers gobelets, une certaine quantité de vin et sous l'influence du tartre contenu dans ce liquide, il se formait une certaine quantité d'émétique.

sition de son remède, afin de pouvoir en rester seul possesseur. Le doyen fit lecture de cette requête et nomma six commissaires, MM. Vieillard, Verdelhan, Bellot, Barbeu-Dubourg, Le Thieullier, jeune, et Guilbert de Préval.

Tout n'était pas encore fini avec l'antimoine et ce médicament devait encore faire parler de lui en notre siècle même. Nous avons vu que nulle part, aussi bien en Allemagne qu'en France et dans les autres pays, on n'avait tracé les indications formelles de ce médicament et précisé ses effets dynamiques, si différents de ceux qui suivent le vomissement et la purgation. On n'avait pas encore créé une méthode dont la tolérance fut la préoccupation capitale. Ce fut Rasori qui eut cet honneur en 1800, à Gènes. Dans une épidémie de pneumonie, ce médecin donna tout à coup le tartre stibié à des doses qui dépassaient toutes celles prescrites avant lui et s'efforça de théoriser sa méthode, dans un mémoire, qui nous apparaît comme le fondement du *contro-stimulisme*. Sans trop expliquer ce qu'il entend par stimulus et contro-stimulus, Rasori, déclare dans son étude que, pour vaincre rapidement le mal et juguler la pneumonie, il est nécessaire de porter sur les organes digestifs toute l'action contro-stimulante qu'ils peuvent recevoir et de soustraire au système artériel une portion de la matière stimulante dont il est rempli. Il est possible de satisfaire, avance-t-il, à la première indication par le tartre stibié, à la seconde par la saignée. La saignée et l'émétique agissent donc, selon lui, d'une manière concomitante.

Cette pratique, qui avait donné de brillants résultats,

s'étant répandue dans les ouvrages français, Fontaneilles l'essaya et en fut si satisfait qu'il écrivit un mémoire sur la question. Il passa complétement inaperçu. Ce n'est que cinq plus tard que l'opinion médicale, en France, s'en empara seulement, avec une monographie de Bailly. Alors, Laënnec qui, en 1817, n'avait expérimenté le tartre stibié que dans les cas d'apoplexie, soigna ses pneumoniques avec la nouvelle méthode et les guérit.

Malgré cela, les attaques de l'école dite physiologique, qui régnait alors, retardèrent l'emploi général de cette médication et il ne fallut rien moins que l'autorité et les conciencieux et importants travaux de Louis pour assurer au tartre stibié, dans la thérapeuthique, la place incontestée qu'il occupe encore de nos jours.

Telle est, esquissée dans ses grands traits, l'histoire de ce curieux médicament qui a fait, pendant des siècles, couler des flots d'encre.

Nous aurions voulu nous étendre davantage, citer de plus nombreux documents ; pour cela, il aurait fallu sortir des limites du cadre que nous étions tracé. Notre prétention, plus modeste, a été de tenter une reconstruction rapide de plusieurs époques médicales disparues, et de montrer qu'à travers de haineuses jalousies de métier, des compétitions d'intérêt de toutes sortes, une idée médicale, lorsqu'elle a de la valeur, trouve toujours son chemin et finit par triompher. Témoin, l'histoire de la découverte du sang qui, battue en brèche et condamnée pendant cinquante ans par les meilleurs esprits du XVIIe siècle, a fini par devenir une des plus belles et des plus sérieuses conquêtes de la médecine moderne.

BIBLIOGRAPHIE

Littré. — Dictionnaire de la langue française t. I. et t. IV.

Devic. — *Ibid.* Supplément — (Dict. étymologique de tous les mots d'origine orientale.)

Abbé Vigouroux. — Dictionnaire de la Bible.

Dupiney de Vorepierre. — Dictionnaire de la langue française en 2 vol. grand in 4°

Larousse. — Dictionnaire en 17 vol. et Supplément.

Bescherelle aîné. — Dictionnaire de la langue française en 2 vol. grand in 4°

A. Gautier. — Chimie 2 vol. in 8° t. I. p. 252 (voy. Renvoi)

Dictionnaire de médecine *en 30 vol.* (1833) (Art. *Delioux de Savignac*).

On trouve dans cet ouvrage une bibliographie assez complète, à laquelle nous renvoyons pour les livres que nous ne citons pas.

Dictionnaire Dechambre, en 100 vol.

Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique, en 40 vol.

Dans ces deux ouvrages, on trouve également une bibliographie importante.

Voltaire. — Siècle de Louis XIV.

Bensérade. — L'amour malade.

Annales de Physique et de Chimie. Art. de **Berthelot** Sept. 1887.

Encyclopédie chimique de **Frémy** art. de **A. Guntz**, t. III, onzième cahier.

Pline : Œuvres t. II. paragraphes XXXIII et XXXIV (trad. **Littré**) p. 416 et 417.

Dioscoride Edition Kuhn. t. I. p. 762-763. Chap. 99
t. II. p. 644
« (Commentaires à) t. I. p. 763
t. II. p. 644

Dorvault : Officine — Contient toutes les préparations d'Antimoine.

Paracelse : Œuvres — 3 vol. in-fol°.

Jacquet : Hist. abrégée de l'Antimoine.
Ce livre fait partie des *Mélanges* de la Faculté de médecine :
Mélanges in-8°. t. 148 n° 1
Mélanges in-8°. t. 113

Nicolas Lemery — Traité de l'Antimoine.

Gui Patin — Lettres (Edition Réveillé-Parisse, 1846)
t. I. p. 77 — 175 — 191 — 514
t. II. p. 139 — 192 — 198 — 443 — 459 — 475
t. III. p. 12 — 18 — 23 — 27 — 86 — 88 — 89 — 90 — 257 — 258 — 600 — 601 — 609

B. Valentin : Currus triumphalis antimonnii. (E germanico in latinum versum, 1646, in-8°)

Pierre Bayle.— *Dictionnaire critique*, en 4 vol.

Ferd. Hœfer. — Histoire de la Chimie, en 2 vol.

Sprengel. — Histoire de la Médecine.

Flandin. — Traité des poisons (Art. antimoine).

Chancerel. — Les Apothicaires et l'ancienne Faculté de médecine de Paris (Thèse de doctorat, 1892.)

Commentaires de la Faculté de médecine de Paris, t. XIII. f. f. 521.
T. XV, p. 153 et 154.
T. VII, (de 1557 à 1572), fol. 131 au verso.

Quæstionum medicarum series chronologica, gros vol. in-4°, 1752.

Recueil des thèses de la Faculté de 1539 à 1752, réunies par Th. Baron.

Synopsis rerum memorabilium, de 1324 à 1732, contient un résumé des *Commentaires de la Faculté.*

Sabatier. — Recherches historiques sur les Facultés, Paris, 1837.

Emile Gilbert, de Moulins. — La Pharmacie à travers les âges. Toulouse, 1892.

Maurice Raynaud. — Les médecins du temps de Molière. Thèse de doctorat ès-lettres (1862).

Dr E. Bouchut. — Histoire de la médecine et des doctrines médicales. (Leçons professées à la Faculté de médecine). Paris, 1864.

Dr Corlieu. — Histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Paris.

Mlle de Montpensier. — Mémoires, p. 295.

Mme de Motteville. » » 446.

Maréchal du Plessis. » » 442.

Eusèbe Renaudot: L'Antimoine justifié et l'Antimoine triomphant.

Perreau: Le Rabat-Joie de l'Antimoine.

Viennent ensuite plusieurs volumes écrits en langue allemande et italienne inscrits à la Bibliothèque de la Faculté, sous les numéros 5060 — 40.647 — 38.418 — 5.061.

Thèses sur l'antimoine:

Férand : (pro vesperis, 6 sept. 1666). An Antimonium venenum, An Antimonium medicam?

Raoult: 6-22 décembre 1656 ou 1667.

Gelly: An malignarum... (1694).

Pour la liste des autres thèses sur l'Antimoine, voy. l'ouvrage de Baron (1752). Nous ne donnons que celles que nous avons consultées.

Belugou : Recueil des thèses de Pharmacie de Montpellier (1883-1884).

Pour le restant de la bibliographie, consulter les dictionnaires de médecine sus-mentionnés.

Bibliothèque Nationale

Launay (Loys de): De la Faculté et vertu admirable de l'Antimoine.

Grévin (Jacques) : Sur les vertus et Facultés de l'Antimoine.

Launay (L. de) : Responce au « Discours de Jacques Grévin ».

Grévin (J.) : Le second Discours sur les Vertus et Facultés de l'Antimoine.

Salla (Angelo) : Anatomica Antimonii, etc. 1617, in-8°.

Hamerus Poppius : Basilica Antimonii, etc.. 1618, in-4°.

J. Chartier : La Science du Plomb sacré des Sages, etc. Paris, 1651, in-4°.

Germain (Claude) : Orthodoxe ou de l'abus de l'Antimoine. Paris, 1652, in-4°.

Renaudot (Eusèbe) : L'Antim. justifié et l'Ant. triomphant. (Exemplaire de la Réserve avec notes manuscrites de Jacques Mentel).

Merlet (Jean) : Remarques sur le livre de Me E. Renaudot, Paris, 1654, in-4°.

La Stimmimachie : poème héroï-comique.

Avis aux jeunes médecins sur le procès de l'Antimoine (s. l. n. d.) in-4°.

Légende de 61 docteurs, lesquels ont déclaré leurs sentiments touchant l'antimoine, et certifié qu'ils ont reconnu... ses qualités être grandement convenables à la guérison de quantité de maladies et qu'il n'est chargé d'aucune malignité vénéneuse.

Fait le 26 mars 1652, (s. l. n. d.) in-4° Pièce.

Tous ces ouvrages et documents se trouvent cités, ainsi qu'un grand nombre d'autres dans le catalogue des *Sciences médicales* de la Bibliothèque nationale, sous la lettre : Te (151), numéros 70 à 100 et suiv.

Nous n'avons mentionné dans notre bibliographie que les ouvrages que nous avons personnellement consultés.

Vu, le Doyen :
P. BROUARDEL.

Vu par le Président de la thèse,
MATHIAS DUVAL.

Vu et permis d'imprimer :
LE VICE-RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
GRÉARD.

Le Mans, imprimerie Ed. Monnoyer. — Mars 98.